

2025-2030

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Communauté d'agglomération
de l'Ouest Rhodanien



Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération



ouestrhodanien.fr



ÉDITO

Selon le code de la santé publique, la politique de santé relève de la responsabilité de l'État.

L'intercommunalité n'a ni compétence obligatoire ni moyens spécifiques liés à la santé mais la loi lui autorise un rôle de coordinateur et de partenaire local. Le périmètre intercommunal est sans doute le meilleur échelon pour favoriser un accès aux soins de proximité et ainsi essayer de palier, bien que ce pouvoir soit du ressort de l'État, au manque d'offre de santé.

Le Contrat local de santé (CLS) de la Communauté d'agglomération de L'Ouest Rhodanien est donc né de cette volonté de répondre aux défis de santé de notre territoire.

Au sein du CLS, la santé est appréhendée dans sa globalité. Elle prend en compte les déterminants sociaux, économiques, environnementaux et culturels, convaincus que la santé ne se limite pas à l'absence de maladie, mais englobe aussi le bien-être physique, mental et social de chacun.

Le CLS vise à fédérer un large réseau d'acteurs de la santé, bien au-delà du soin, mais avec une intégration des acteurs sociaux, médico-sociaux, de l'éducation, les communes qui tous à travers leurs actions et leurs politiques influencent la santé des habitants.

Notre territoire, avec sa configuration semi-rurale, impose des enjeux spécifiques pris en compte dès la conception de ce contrat. La mobilité et le lien social sont placés au cœur de notre démarche. Ces dimensions transversales sont intégrées dans chacune des actions que nous allons mener.

Ce projet n'aurait pu voir le jour sans la mobilisation de nos partenaires. Chaque acteur, qu'il soit institutionnel, associatif, professionnel de santé ou citoyen, a apporté sa pierre à l'édifice, avec une énergie et un engagement remarquables. Nous sommes fiers de cette dynamique collective, qui fait la force de notre démarche.

Bénéficiaire d'un financement limité, notre CLS se veut modeste, mais il est à la mesure de notre territoire. Il prend en compte les besoins exprimés par nos habitants tout en respectant les moyens humains et financiers dont nous disposons. Ce réalisme ne diminue en rien notre ambition : nous avons fixé des objectifs précis, adaptés à notre contexte, et nous mettrons tout en œuvre pour les atteindre, avec pragmatisme et détermination.

Nous tenons à remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce contrat. C'est en travaillant ensemble, en mettant en commun nos ressources et nos compétences, que nous parviendrons à faire de notre territoire un territoire favorable à la santé et au bien-être.

Patrice Verchère
Président de l'agglomération



PARTIE 1 - CONTEXTE

1. Qu'est-ce qu'un Contrat local de santé ?.....	p.5
2. Les signataires du CLS.....	p.6
3. Synthèse du diagnostic partagé de santé.....	p.8
3.1. Méthodologie du diagnostic.....	p.8
3.2. Diagnostic quantitatif.....	p.9
3.3. Diagnostic qualitatif.....	p.15
4. Articulation avec les politiques publiques.....	p.18

PARTIE 2 - PÉRIMÈTRE ET AMBITION DU CLS DE LA COR

1. Périmètre concerné.....	p.21
2. Les principes transversaux.....	p.22
2.1. Avoir une action sur la santé globale.....	p.22
2.2. Appliquer les principes de la promotion de la santé.....	p.22
2.3. Prendre en compte la mobilité des personnes.....	p.23
2.4. Favoriser le lien social.....	p.23
3. Cohérence et complémentarité avec les documents stratégiques élaborés par la COR.....	p.24
4. Méthodologie d'élaboration du CLS et gouvernance.....	p.25
5. L'évaluation.....	p.26
6. Les fiches actions.....	p.32
6.1. Axe 1 : Renforcer l'accès aux droits et aux soins.....	p.32
6.2. Axe 2 : Mener des actions de prévention et de promotion accessible à tous.....	p.48
6.3. Axe 3 : Promouvoir la santé mentale.....	p.66
6.4. Axe 4 : Mettre en place des environnements favorables à la santé.....	p.76

CONTEXTE

1. Qu'est-ce qu'un Contrat local de santé ?.....
2. Les signataires du CLS.....
3. Synthèse du diagnostic partagé de santé.....
4. Articulation avec les politiques publique.....





1 | Qu'est qu'un Contrat local de santé (CLS) ?

Le Contrat local de santé est un outil de contractualisation entre les Agences régionales de santé (ARS) et les collectivités territoriales qui répond au besoin de déclinaison du Projet régional de santé (PRS) au niveau local. Il permet d'associer les acteurs institutionnels et locaux autour des enjeux de santé d'un territoire portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.

C'est un outil au service d'une stratégie locale en santé qui s'inscrit dans la durée et vise à apporter, en proximité, une meilleure réponse aux besoins de la population, à lutter contre les inégalités

sociales et territoriales de santé.

Il constitue également une opportunité pour permettre une meilleure articulation avec les politiques publiques de santé ou non, pilotées par les partenaires dans une logique de cohérence, de coordination et de décloisonnement. Il favorise la prise en compte des enjeux de santé dans l'ensemble des politiques publiques mises en place au sein des collectivités territoriales.

Le Contrat local de santé permet de soutenir les dynamiques locales émergentes et préexistantes sur le territoire en garantissant la coordination et l'articulation de ces dernières.¹

¹ Sources :

Quels bilans pour les contrats locaux de santé ? Paris : Décision publique, 2016, p. 4.

En ligne : <https://docplayer.fr/52036631-Quels-bilans-pour-les-contrats-locaux-de-sante.html>

Schapman-Ségalié Sophie, Lombrail Pierre. État et collectivités territoriales : la contractualisation et les contrats locaux de santé. ADSP 2013 ; 82 : pp. 44-46.

En ligne : <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=ad824446.pdf>

SIGNATAIRES



Agence régionale de santé
Auvergne-Rhône-Alpes



Communauté d'agglomération
de l'Ouest Rhodanien



Éducation nationale



Département du Rhône

DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ



**Hôpitaux
Nord-Ouest
Tarare-Grandris**

**Hôpitaux Nord-Ouest
Tarare-Grandris**



Centre Hospitalier du Beaujolais Vert
Amplepuis - Cours - Thizy les Bourgs

**Centre hospitalier
du Beaujolais Vert**



**CENTRE HOSPITALIER
Saint-Cyr au Mont d'Or**

**Centre hospitalier
Saint-Cyr-au-Mont-d'Or**



CPTS de l'Ouest Rhodanien



CPAM du Rhône



CAF du Rhône

3 | Synthèse du diagnostic partagé de santé

3.1. Méthodologie du diagnostic

La réalisation d'un diagnostic est une étape préliminaire à la mise en place d'un CLS et de ses fiches actions. **Les objectifs de ce diagnostic sont multiples :**

- caractériser la population du territoire (caractéristiques sociodémographiques, état de santé...) ;
- caractériser le territoire et ses ressources (identifier l'offre de soins, de transports, de structures médico-sociales, de lieux de sociabilité...) ;
- identifier les besoins des professionnels du territoire ;
- identifier les besoins des habitants et usagers du territoire.

Ces différents éléments permettront à la coordinatrice du CLS, ainsi qu'aux membres du Comité de pilotage (COFIL), d'identifier les axes de travail stratégiques à inscrire dans le CLS.

En 2017, l'Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes (ORS) a réalisé un premier diagnostic. En s'appuyant sur la production réalisée par cet organisme, il s'agit d'actualiser les données récoltées, de saisir les tendances d'évolution depuis la publication de ce diagnostic et de mettre en avant les nouveaux besoins qui ont pu émerger. La crise sanitaire liée au Covid-19, le contexte socio-économique, climatique, peuvent avoir un impact sur l'état de santé et sur les besoins identifiés par la population et les professionnels.

De nombreux indicateurs quantitatifs sont disponibles et permettent d'étudier la démographie, les caractéristiques sociales, l'état de santé, la composition de l'offre et sa mobilisation. Des bases de données alimentent ce diagnostic : BALISES Auvergne-Rhône-Alpes, Insee, AtlaSanté, Rézone...

La méthodologie de recueil des données a été définie collectivement avec les membres du Comité technique (COTECH) du CLS qui a assuré un suivi des différentes étapes.

A l'issue de ce travail, cinq groupes de travail avec les professionnels ont été mis en place, autour des thématiques suivantes :

- accès aux droits et aux soins ;
- santé mentale, addictions, violences ;
- nutrition, diabète, cancers ;
- personnes âgées ;
- petite enfance, jeunes.

Les objectifs de ces groupes de travail sont de recueillir les besoins des acteurs de terrain sur les différentes thématiques et compléter le diagnostic. Ces temps ont rassemblé 56 professionnels, bénévoles et élus locaux.

Par l'intermédiaire d'expositions de tableaux numériques, des concertations des habitants ont été menées à Thizy-les-Bourgs, Lamure-sur-Azergues et Tarare, afin d'identifier les représentations de la population et ses besoins de santé.

3.2. Diagnostic quantitatif

Dynamique démographique

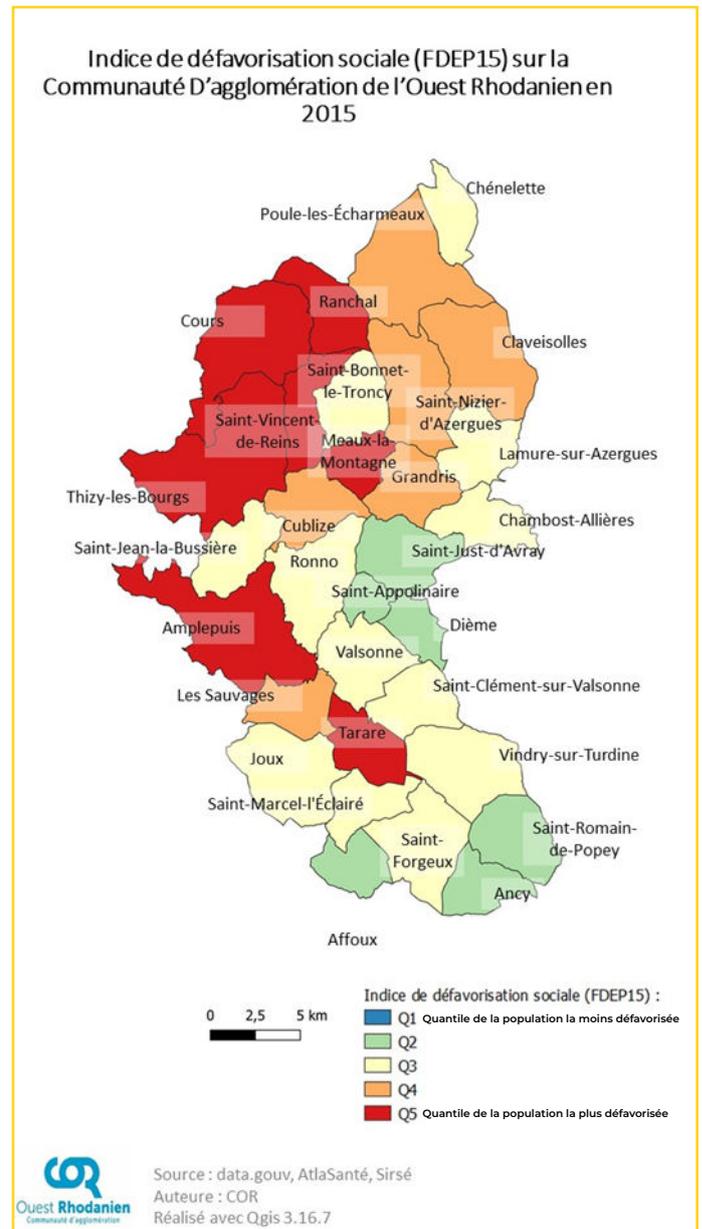
La population sur le territoire de la COR tend à augmenter ces dernières années. Il s'agit d'une population vieillissante, les 75 ans et plus représentent **10,9 % de la population sur la COR**. Les communes comptant le plus d'habitants sont Tarare, puis Amplepuis, Thizy-les-Bourgs, Cours et Vindry-sur-Turdine.

Composition des ménages

Les ménages d'une seule personne sont sur-représentés à Tarare (**43,8 % en 2020, contre 35,3 % sur l'ensemble de la COR**) et également sur les communes du nord du territoire. L'indicateur permet de questionner l'isolement social de la population.

Caractéristiques socio-économiques

Les catégories socio-professionnelles sur-représentées sont les ouvriers (**16 % de la population sur la COR en 2020, contre 9,6 % à l'échelle du Rhône**) et les retraités (**31,7 % sur la COR**). Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont quant à elles sous-représentées. Le territoire se caractérise par des poches de précarité, le taux de pauvreté sur la COR était de **13,4 % en 2021** (contre 14,8 % à l'échelle du Rhône pour cette même année). Dans certaines communes du territoire, cette pauvreté est accrue comme à Tarare (taux de pauvreté de **21 % en 2021**) et Thizy-les-Bourgs (**16 % en 2021**). Cette précarité se traduit notamment par les bénéficiaires de l'Allocation adulte handicapé (AAH) qui est de **4,6 % sur la COR** (contre 3 % sur le Rhône).



Offre de soins

L'offre de soins libérale est faible sur le territoire, comparativement au département du Rhône (la densité² de médecins généralistes est de 47,7 sur la COR contre 97,7 sur le Rhône en 2022). Il est à noter l'absence totale de certains professionnels comme les pédiatres, gynécologues et psychiatres. L'offre de soins libérale tend à se concentrer sur la commune de Tarare. L'offre de soins sur le territoire se caractérise également par deux hôpitaux locaux (l'hôpital Nord Ouest et le Centre hospitalier du Beaujolais Vert), quatre Maisons de santé pluriprofessionnelle (MSP), trois Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), un centre de santé. Il y a également 15 pharmacies réparties sur le territoire. Pour la prise en charge de la santé mentale, le territoire de la COR est rattaché au secteur de psychiatrie de Saint-Cyr-au-Mont-D'Or et au pôle G34 pour la psychiatrie adulte et au pôle I14 pour la pédopsychiatrie.

Offre médico-sociale

L'offre médico-sociale du territoire concerne les personnes âgées avec des logements médicalisés (9 EHPAD pour 870 lits) ou non (230 logements en résidence autonomie) à destination des personnes âgées. Elle s'adresse également aux personnes en situation de handicap avec la présence d'associations importantes comme l'association La Roche, l'ADAPEI, le Grim et Itinova. Ces différentes structures proposent des dispositifs à destination des jeunes, de l'hébergement à destination des adultes, des établissements et services

d'aides par le travail et des services d'intervention à domicile.

Dispositifs et structures pour l'accès aux soins et à l'accompagnement thématiques

Plusieurs dispositifs locaux permettent la prise en charge des addictions comme l'Equipe de liaison en soins en addictologie (ELSA) de l'hôpital Nord Ouest à Tarare, le Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) d'Addictions France à Tarare avec la réalisation de permanences à Thizy-les-Bourgs et Amplepuis, le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) qui grâce à une équipe mobile de réduction des risques et des dommages en addictologie peut intervenir sur l'ensemble du territoire de la COR.

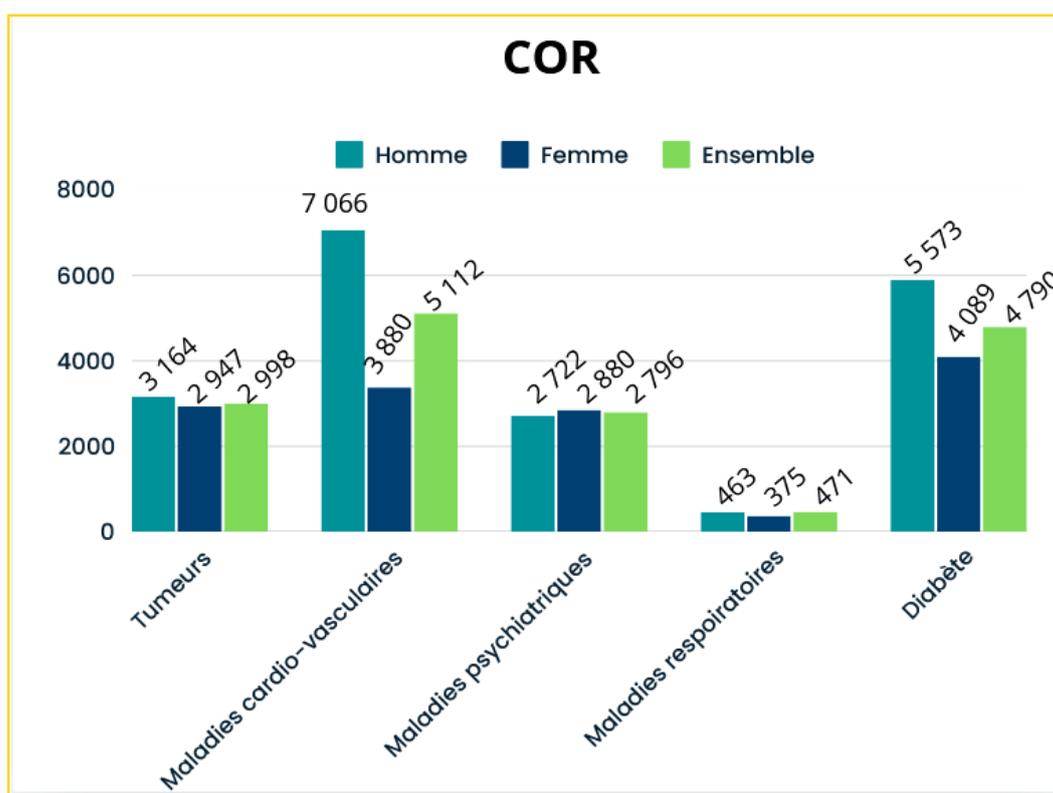
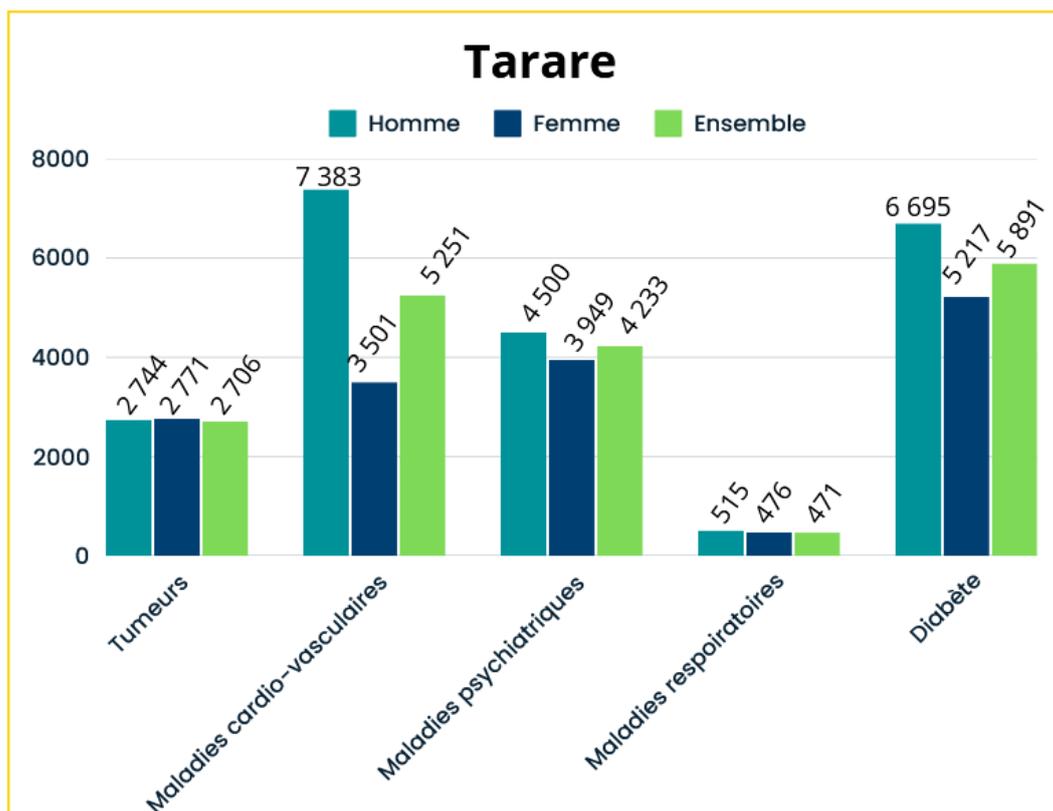
Le Département du Rhône, via la multiplicité de ses services, permet d'accompagner les usagers du territoire sur la santé affective et sexuelle grâce au Centre de santé et d'éducation sexuelles (CSES) de Tarare. La Protection maternelle et infantile (PMI) a pour mission d'améliorer la santé de la mère, des parents et des enfants. Le Département déploie également son service enfance, son service autonomie et son service social et insertion qui vise à accompagner les usagers de ces différents publics.

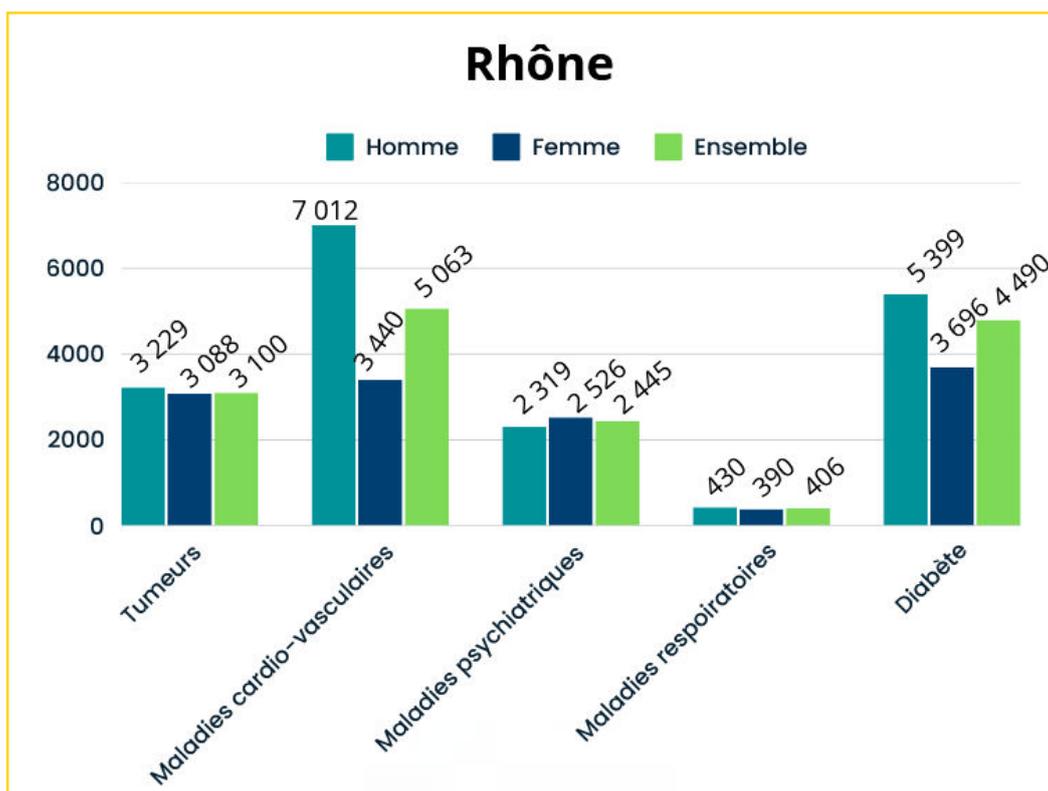


² Nombre de médecin généraliste/population du territoire

État de santé de la population

Les taux de prévalence d’Affection longue durée (ALD) traduisent des inégalités entre les hommes et les femmes, et des inégalités territoriales marquées entre le territoire du Rhône et les poches de précarité du territoire, notamment la commune de Tarare. Sur le territoire, le diabète, les maladies psychiatriques et les maladies cardio-vasculaires sont sur-représentés. Ces ALD sont davantage représentées chez les hommes.

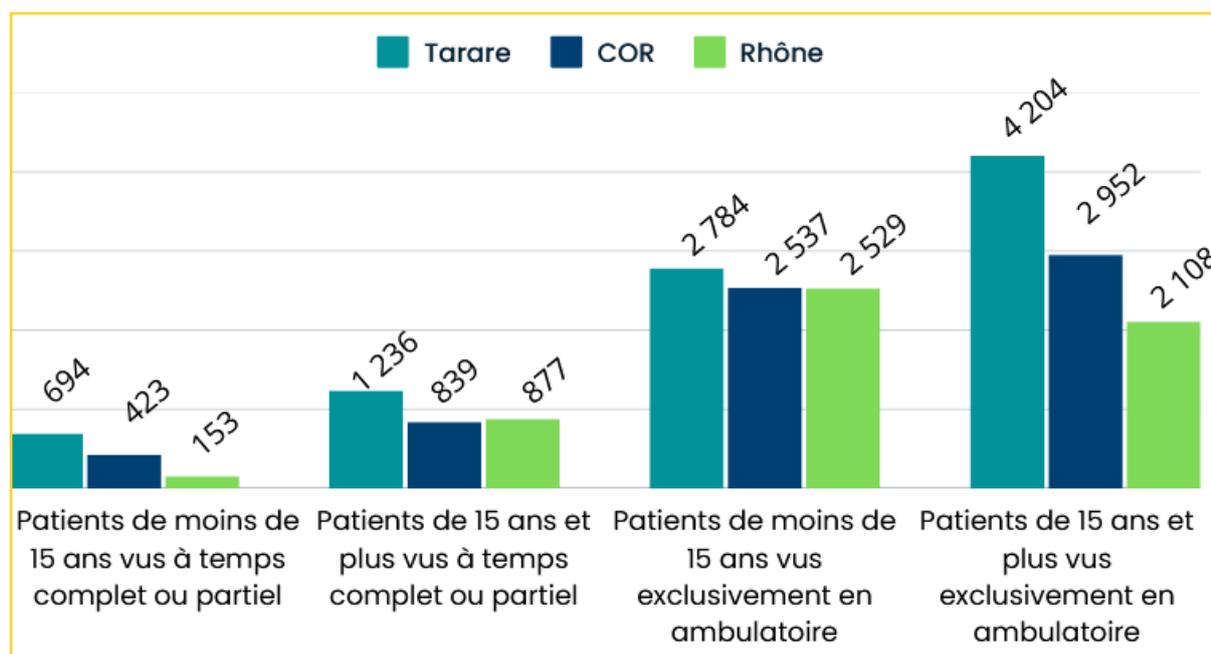




Source et année : Cnam (SNDS référentiel médicalisé - 31/12/2022)

L'état de santé mentale

L'état de santé mentale est plus dégradé sur le territoire de la COR qu'au niveau départemental. Cela est observé pour les jeunes de moins de 15 ans, mais aussi pour les adultes. L'état de santé mentale est plus dégradé sur la commune de Tarare.



Prise en charge en établissements spécialisés en psychiatrie, en 2020, pour 100 000 habitants Source : ATIH (RIM-P - 2020), Insee (Recensement - 2018).

Recours à l'offre de soins

Le recours à un médecin généraliste sur le territoire s'inscrivait en 2022 dans une tendance comparable à celle observée sur le département du Rhône : 79,4 % des habitants de la COR ont consulté un médecin généraliste au moins une fois en 2022 contre 81,2 % dans le Rhône. Le recours aux professionnels de santé spécialistes est lui beaucoup plus faible sur le territoire de la COR et encore plus faible dans les poches de précarité comme à Tarare. Sur le territoire de la COR, 15,8 % des patientes de 15 à 49 ans ont eu recours au moins une fois à un gynécologue (obstétrique et/ou médicale) dans l'année en 2022, contre 23,8 % sur le Rhône. Le tableau indique le pourcentage de population ayant consulté au moins une fois un spécialiste au cours de l'année 2022.

	Tarare	COR	Rhône
Gynécologue (Taux standardisé de patientes de 15 à 49 ans ayant eu recours au moins une fois à un gynécologue dans l'année en 2022.)	10,9	15,8	23,8
Psychiatre (Taux standardisé de patients ayant eu recours au moins une fois à un psychiatre dans l'année en 2022.)	1,6	1,4	2,2
Pédiatre (Taux brut de jeunes patients de moins de 15 ans ayant eu recours au moins une fois à un pédiatre dans l'année en 2022.)	5,7	7,1	19,6

Source et année : Cnam (SNDS DCIR - 2022).

Recours aux dépistages organisés

Le recours au dépistage est plus faible sur la commune de Tarare qu'au niveau départemental. Nous pouvons observer une exception sur le dépistage bucco-dentaire, qui peut s'expliquer par l'intervention du service prévention de la CPAM dans les écoles de Tarare sur la sensibilisation au dépistage dans le cadre de M'T dents.



	Tarare	COR	Rhône
Dépistage cancer du sein	54,2 %	56 %	61,46 %
Dépistage cancer colorectal	22,6 %	27,4 %	35,48 %
Dépistage cancer du col de l'utérus	50,2 %	51,8 %	60,47 %
Dépistage bucco-dentaire	70,2 %	54 %	62 %

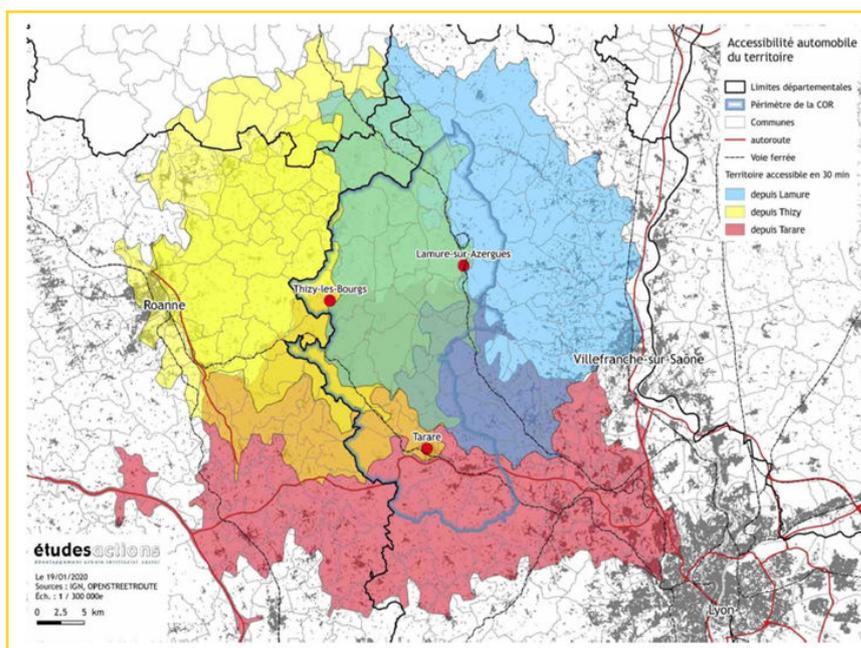
Mobilité et déplacements sur le territoire

Le territoire s'organise autour de trois bassins de vie, relativement indépendants. La voiture individuelle est le mode de transport le plus utilisé sur le territoire de la COR. Nous pouvons également constater qu'une part importante de ménages n'est pas véhiculée : 13,4 % sur la COR, et 23,7 % sur Tarare.

Source : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023

Logement

80 % des logements sont des résidences principales. Une part importante des logements sont des logements anciens donc énergivores. Il y a de nombreux logements vacants (13 % contre 7,8 % sur le département du Rhône), 5,5 % des logements sont indignes (près du double du département du Rhône).



Accessibilité automobile de la COR

Source : Programme Local de L'Habitat 2022-2027, diagnostic, COR, 2021, p.8

3.3. Diagnostic qualitatif

La santé du sujet âgé sur le territoire :

Faiblesses :

- accès aux droits et aux soins ;
- mobilité ;
- isolement ;
- logements vétustes et inadaptés ;
- freins financiers.

Ressources :

- structures et dispositifs pour favoriser le lien social ;
- structures et dispositifs pour l'accès aux droits et aux soins ;
- structures ressources pour le logement.

Besoins :

- favoriser le lien social ;
- milieux favorables au vieillissement (espaces urbains et logements) ;
- développer la prévention ;
- meilleure visibilité et connaissance des ressources ;
- interconnaissance des professionnels.

La santé des jeunes et des enfants :

Faiblesses :

- accès aux soins difficile car manque de professionnels ;
- absence de structures ;
- défaut de repérage et dépistage précoce ;
- manque d'accompagnement des parents ;
- santé mentale des jeunes ;
- manque de lisibilité de l'offre.

Ressources :

- tissu associatif et institutionnel développé ;
- des ressources présentes sur : la santé mentale, les addictions, les écrans, le bien vivre ensemble, l'engagement et le volontariat, la nutrition, la vie affective et sexuelle, l'hygiène de vie, le décrochage....

Besoins :

- interconnaissance des acteurs autour des jeunes ;
- formation commune et partagée des professionnels (VAS, écrans, hygiène de vie...) ;
- prévention des 1ers épisodes psychotiques ;
- renforcer l'accompagnement des parents ;
- création d'un lieu d'accueil parents-enfants ;
- création de lieu d'accueil pour les jeunes.

Addictions, violences et santé mentale :

Faiblesses :

- accès aux soins difficile car manque de professionnels ;
- difficultés à trouver des médecins généralistes formés aux question de violences ;
- conditions des professionnels ;
- manque de visibilité et lisibilité de l'offre ;
- précarité, mobilité, barrière de la langue et isolement.

Ressources :

- tissu associatif et institutionnel développé ;
- des ressources présentes sur : les violences, les addictions, la santé mentale et la prévention.



Besoins :

- interconnaissance des acteurs autour des jeunes ;
- formation commune et partagée des professionnels (VAS, harcèlement...)
- développer la prévention ;
- lisibilité de l'offre et littératie en santé ;
- déstigmatiser la santé mentale ;
- favoriser les actions entre pairs ;
- soutien à la parentalité.

Mise en place de la prévention (nutrition, diabète, dépistage) sur le territoire de la COR :

Faiblesses :

- accessibilité de l'offre (littératie, mobilité, accès au numérique...)
- représentations des publics ;
- problématique liée à l'offre (inégaie répartition sur le territoire...)
- manque de professionnels.

Ressources :

- tissu associatif et institutionnel développé ;
- territoire favorable aux questions de nutrition ;
- format des actions de prévention ;
- mutuelle communale.



Besoins :

- coupler temps de sensibilisation et temps de dépistage ;
- coupler temps de sensibilisation et solutions pratiques sur le territoire ;
- développer l'« aller vers » ;
- développer la sensibilisation par les pairs ;
- sensibiliser et former les professionnels préventeurs ;
- favoriser la visibilité de l'offre ;
- développer les actions de prévention ;
- développer les infirmières en pratiques avancées.

Accès aux droits, aux soins et attractivité du territoire :

Faiblesses :

- offre de soins insuffisante ;
- difficultés d'accès à l'offre et aux soins : mobilité, isolement, précarité... ;
- problématiques de recrutement ;
- rupture dans les parcours de prises en charge ;
- manque de visibilité et lisibilité de l'offre.

Ressources :

- services du Département du Rhône ;
- offre sanitaire ;
- offre médico-sociale ;
- dispositifs d'accès aux soins ;
- dispositifs d' « aller vers ».

Besoins :

- développer l' « aller vers » ;
- favoriser la lisibilité de l'offre ;
- agir et développer l'offre ;
- mutualiser les réponses apportées.



Ces diagnostics ont été complétés lors de la rédaction des fiches action grâce au recensement des actions déjà en œuvre sur le territoire.



4 | Articulation avec les politiques publiques

Le Projet régional de santé (PRS) de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 définit la politique de santé régionale. Il se décline en plusieurs documents : le Cadre d'orientation stratégique (COS) dans lequel sont déterminés les objectifs stratégiques de l'ARS et les résultats attendus à 10 ans a été adopté en 2018 ; le Schéma régional de santé (SRS), établi pour cinq ans (2018-2023 puis 2028-2023) décline les orientations stratégiques en objectifs opérationnels à mettre en œuvre au plus près des habitants ; le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) des plus démunis, également établi pour cinq ans (2018-2023 ; puis 2028-2023), vise à faciliter l'accès à la santé et à un parcours de soins des personnes souvent éloignées de la santé.

Ces documents s'inscrivent dans les six orientations stratégiques suivantes :

- o **renforcer, en lien avec les autres porteurs de politiques, la place de l'éducation à la santé, de la prévention et de la promotion de la santé publique ;**
- o **favoriser l'accès à la santé ;**
- o **améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé** par une organisation en parcours reposant prioritairement sur l'ambulatoire et par le soutien à domicile ;
- o **renforcer la capacité du système de santé** à faire face aux situations exceptionnelles ;
- o **renforcer la démocratie en santé et les relations partenariales entre professionnels et usagers ;**
- o **adapter le système de santé** en s'appuyant sur les innovations.

Le Plan de santé publique 2023-2026 du département du Rhône comprend quatre grandes orientations :

- o **rendre le territoire plus attractif** auprès des étudiants en santé ;
- o **aider les professionnels de santé à s'installer** dans le Rhône par un accompagnement professionnel ;
- o **soutenir des projets de coordination** de parcours de soins ;
- o **soutenir les actions de prévention** et améliorer la prise en charge en santé mentale.

Le Projet de territoire de la COR définit trois axes stratégiques :

- o **la transition écologique et énergétique** en fil rouge ;
- o une stratégie pour **renforcer l'attractivité** du territoire ;
- o œuvrer pour un **développement homogène**.

Le CLS s'articule avec les différents projets menés par la COR en raison de ces enjeux transversaux (Conseils locaux de santé mentale, Projets alimentaires territoriaux, Plan climat-air-énergie-territorial..)



PÉRIMÈTRE ET AMBITION DU CLS DE LA COR

1. Périmètre concerné.....
2. Principes transversaux.....
3. Cohérence et complémentarité avec les documents stratégiques élaborés par la COR.....
4. Méthodologie d'élaboration du CLS et gouvernance.....
5. Évaluation.....
6. Fiches action.....



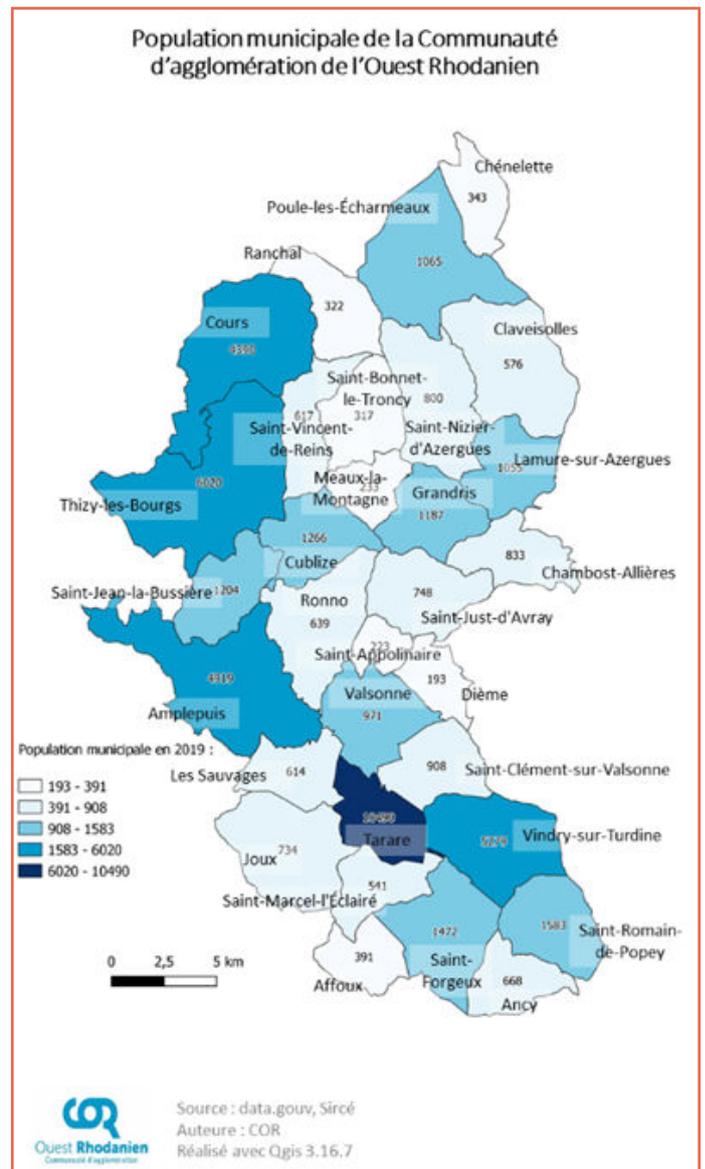
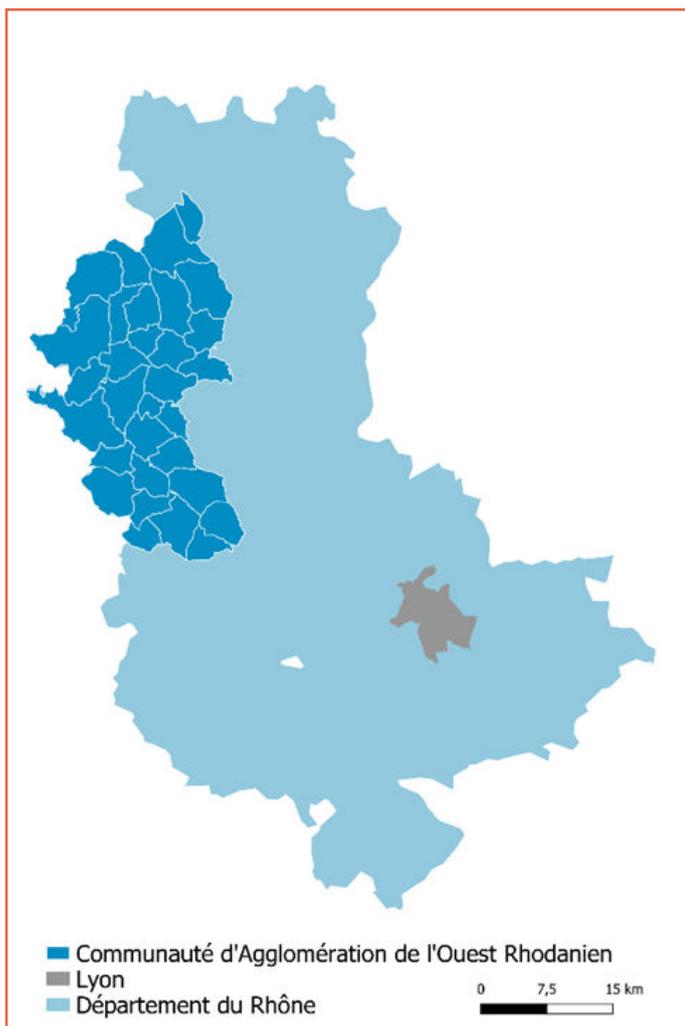


L'ensemble des signataires a souhaité mettre en place un CLS prenant en compte les enjeux locaux, en termes de problématiques, de capacité d'action en cohérence avec des enjeux plus globaux à l'échelle du territoire départemental, régional et national.

1 | Périmètre concerné

Le Contrat local de santé a vocation à couvrir l'ensemble de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, ses 50 616 habitants, répartis sur 31 communes, tant dans les zones péri-urbaines que rurales.

Le territoire se structure autour de plusieurs pôles autour de Tarare, l'axe Amplepuis/Thizy-les-Bourgs/Cours et la haute vallée d'Azergues.



2 | Les principes transversaux

2.1. Avoir une action sur la santé globale

Le Contrat local de santé et ses actions ont un impact sur la santé globale des habitants du territoire. La santé est composée de trois dimensions : la santé mentale, sociale et physique. Cette approche s'inscrit dans la définition de la santé proposée par l'OMS en 1946 : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

³ Sources :

(Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, tel qu'adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946 ; signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 États .

Actes officiels de l'Organisation mondiale de la Santé 1946, 2 : p. 100. Entré en vigueur le 7 avril 1948, En ligne : <https://apps.who.int/gb/bd/PDF/bd47/FR/constitution-fr.pdf?ua=1>).³

2.2. Appliquer les principes de la promotion de la santé

L'état de santé des habitants du territoire est influencé par de nombreux déterminants sociaux et territoriaux :

- des facteurs individuels comme les habitudes de vie, le patrimoine génétique ;

- des facteurs liés aux milieux de vie comme le logement, le lieu de travail, les services de proximité ;

- des facteurs liés au système comme la démographie médicale, l'aménagement des espaces urbains, le système de transports. L'état de santé des habitants est le résultat des interactions entre ces différents milieux et les habitants.

Pour améliorer la santé de la population, il est nécessaire que le CLS agisse sur ces différents facteurs. Plusieurs modalités d'action seront développées :

- **renforcer le pouvoir d'agir des habitants** : il s'agit d'un processus visant à permettre aux habitants de réaliser des choix favorables à leur santé grâce à la transmission de connaissances et de savoir-faire ;

- **mettre en place des environnements favorables à la santé** : il s'agit de mettre en place des environnements physiques, culturels et organisationnels facilitant les choix bénéfiques à la santé ;

- **renforcer le système de santé sur le territoire** : le système de santé comprend toutes les organisations et ressources ayant pour objectif d'améliorer, maintenir ou restaurer la santé de la population. Le renforcement du système de santé passe par une plus grande fluidité des parcours grâce à une plus grande interconnaissance au sein de ce système, la mise en place de nouvelles ressources, etc.

2.3. Prendre en compte la mobilité des personnes

Le territoire de la COR est marqué par de fortes difficultés de mobilité entravant l'accès à l'offre de soins et de prévention de la santé. Le CLS veille à ce que les actions déployées soient accessibles et prennent en compte ces difficultés. La mise en place d'actions sur l'ensemble du territoire, la mobilisation de l' « aller vers » sont des dynamiques visant à lutter contre ces difficultés de mobilité.

2.4. Favoriser le lien social

Le territoire de la COR concentre plusieurs facteurs de vulnérabilité pouvant conduire ses habitants à leur isolement : les difficultés de mobilité, le vieillissement de la population, la précarité, la présence de familles monoparentales, un secteur semi-rural avec des communes parfois très rurales. Ces différents facteurs pouvant conduire à l'isolement ont amené à faire du lien social une priorité locale. Chacune des actions menées dans le cadre du CLS veillera à favoriser le lien social entre les participants des actions en prenant en compte les vulnérabilités. ⁴

⁴ Sources :

Pigeon Marjolaine. Carte de la santé et de ses déterminants. In : La santé et ses déterminants : mieux comprendre pour mieux agir. Montréal : Ministère de la santé et des services sociaux – Direction des communications, 2012, p. 7. En ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2011/11-202-06.pdf>

Les environnements favorables à la santé [Page internet]. Lausanne : Unisanté, Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, 2022. En ligne : <https://www.environnements-sante.ch/approfondir/les-environnements-favorables-a-la-sante/>

Des systèmes de santé renforcés sauvent plus de vies : un aperçu de la stratégie européenne de l'OMS en matière de systèmes de santé. Copenhague : OMS-Europe, 2005, 14 p. En ligne : https://who-sandbox.squiz.cloud/_data/assets/pdf_file/0003/78915/healthsys_savelives_fre.pdf



3 | Cohérence et complémentarité avec les documents stratégiques élaborés par la COR

La santé est influencée par de nombreux facteurs. Ainsi, il est important que l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre soient en cohérence avec les enjeux de santé. Le CLS s'articule avec les documents stratégiques portés par la COR afin de s'appuyer sur les différents leviers d'action disponibles.

1 Le Conseil local de santé mentale Rhône Ouest : le CLSM est porté par la COR et la Communauté de communes du pays de l'Arbresle (CCPA). Il a pour objectif de favoriser l'interconnaissance entre les acteurs autour de la thématique de la santé mentale, de lutter contre la stigmatisation et de fluidifier les parcours de soins mais aussi de vie des personnes concernées par les troubles psychiques.

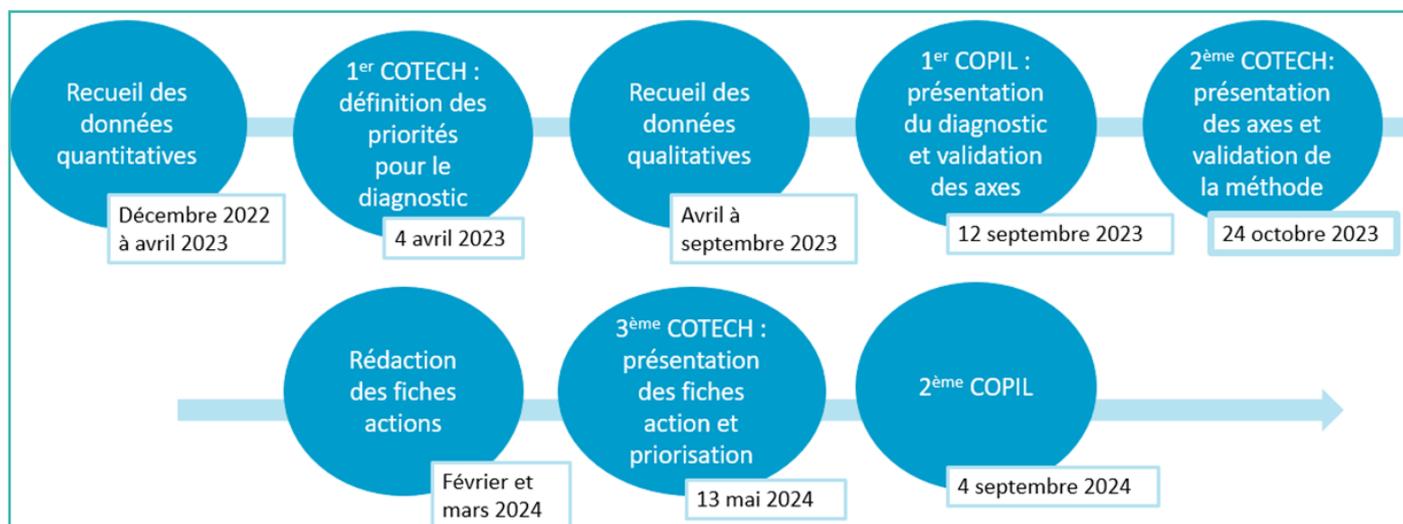
2 Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) : élaboré par la COR en 2019, il fixe des objectifs de transition écologique avec une adaptation au changement climatique et la protection de la qualité de l'air. Changement climatique et qualité de l'air ont des impacts sur la santé des habitants du territoire.

3 Le dispositif Petite ville de demain (PVD) : trois communes de la COR sont concernées par la démarche PVD : Amplepuis, Thizy-les-Bourgs et Cours. Les enjeux de santé publique sont pris en compte dans les différents projets de revitalisation des centres-bourgs de ces communes, tant des enjeux de qualité de l'air, de mobilité, de lutte contre la sédentarité ou bien de prise en compte du vieillissement de la population.

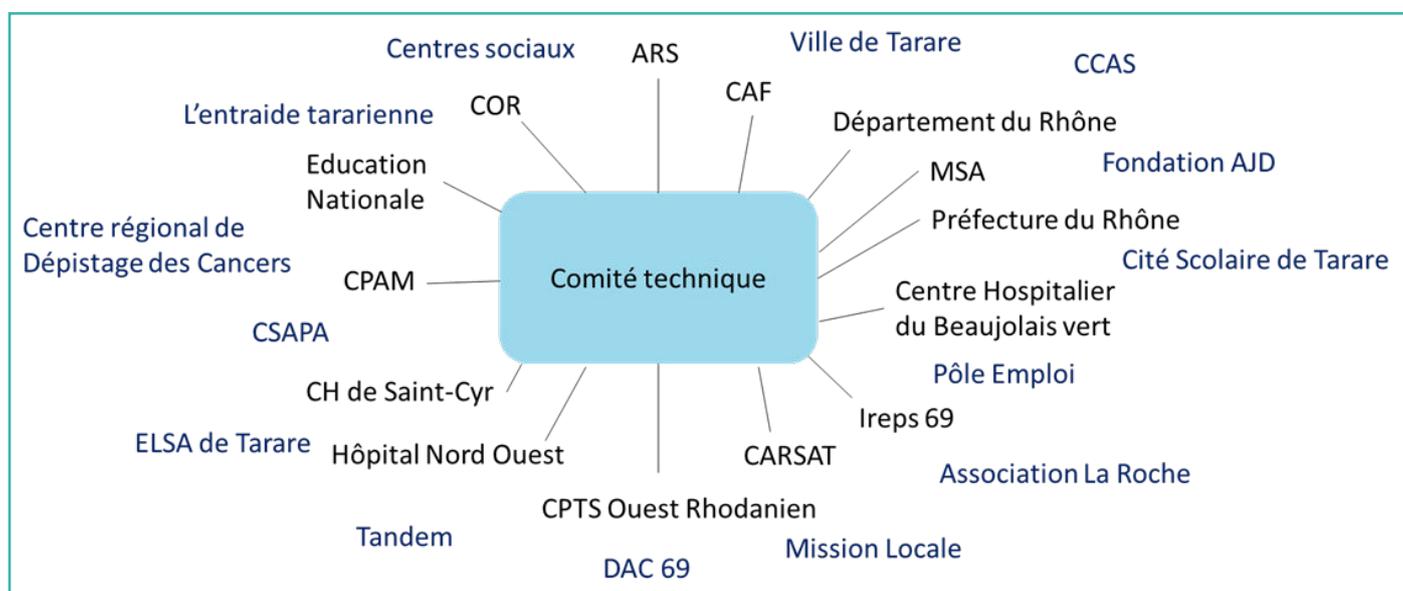
4 La stratégie de mobilité est en cours de structuration autour de plusieurs documents comme le Plan local de mobilité et le Schéma directeur cyclable. Les documents prennent en compte les enjeux de santé publique : modes actifs permettant ainsi de lutter contre la sédentarité des habitants, amélioration de la qualité de l'air avec la réduction de l'utilisation de la voiture individuelle, mais aussi accès aux soins grâce à des dispositifs de mobilité favorisant les déplacements sur le territoire.

5 Le Projet alimentaire de territoire (PAT) : en 2023 la COR a eu une labélisation pour un PAT de niveau 1. Cette démarche se poursuit pour atteindre une labélisation de niveau 2. Le PAT aura pour objectifs principaux de maintenir une agriculture dynamique et vertueuse pour le territoire, de favoriser l'économie locale et l'accessibilité alimentaire pour tous les habitants et usagers. Il s'agira de promouvoir une alimentation de qualité et durable en limitant les impacts environnementaux et favorable à la santé des habitants.

4 | Méthodologie d'élaboration du CLS et gouvernance

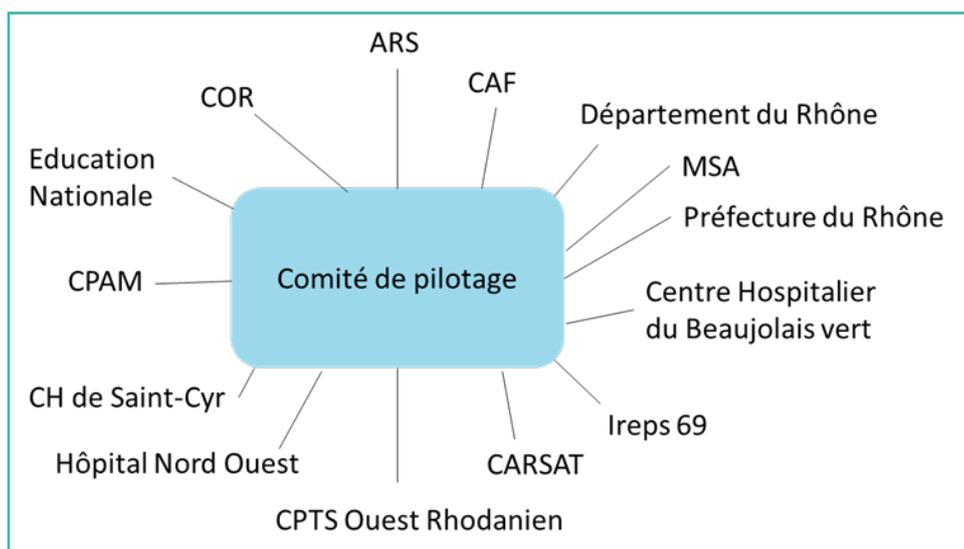


La méthodologie d'élaboration du CLS s'appuie sur les principes de transversalité et de participation des acteurs locaux, permettant ainsi de développer des actions cohérentes avec les besoins du territoire, avec une approche globale de la santé. La méthodologie du diagnostic du CLS est développée précédemment dans le document. L'ensemble de la méthodologie du CLS, tant le diagnostic, la construction des fiches action et la gouvernance, a été construite avec les membres du comité technique du CLS, composé des membres ci-dessous :



L'élaboration des fiches action a été réalisée grâce à des groupes de travail sur huit thématiques (préalablement définies en COTECH), rassemblant 54 acteurs locaux impliqués dans la mise en œuvre du CLS.

Les différentes propositions, tant issues du COTECH que des groupes de travail du CLS, ont été validées par les membres du comité de pilotage, composé des membres ci-dessous :



5 | L'évaluation

Pour évaluer le CLS, les indicateurs retenus peuvent être de deux natures : des indicateurs de processus et des indicateurs de résultats. Les premiers s'intéressent aux actions réalisées, aux partenaires et ressources mobilisés, aux populations touchées par les actions. Les seconds interrogent les effets des actions sur les populations et leurs comportements, les effets des actions de manière qualitative ou quantitative.

Chacune des fiches action intègre des indicateurs sur les objectifs transversaux : le maintien du lien social et la prise en compte de la mobilité. De plus les fiches action contiennent des indicateurs d'évaluation spécifiques en fonction des objectifs de chacune d'elles.





DIAGRAMME DE GANTT

Fiches action

Diagramme de Gantt du CLS					2025	2026	2027	2028	2029				
Axe	Objectif	Fiche action	Activité	Pilotage	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	
Renforcer l'accès aux droits et aux soins	Coordination des acteurs	Favoriser la coordination des acteurs locaux	Mise en place d'une journée interpartenariale	COR									
			Mise en place des actualités santé du territoire										
	Lutter contre le non-recours aux droits et aux soins de santé	Conforter les dynamiques d'aller vers sur le territoire	Soutenir les projets d'aller vers	CPAM									
			Mise en place d'une étude sur les modalités d'aller vers										
			Développer les bilans de santé sur le territoire de la COR										
			Développer la télé-médecine										
	Mobilité et transport à la demande	Favoriser la médiation santé	Développer un transport à la demande adapté aux soins	COR									
			Identifier, mutualiser et promouvoir les offres existantes et nouveaux services										
	Lutter contre la fracture numérique pour favoriser l'accès aux droits et aux soins	Favoriser la mise en place d'ateliers	Créer un plaidoyer pour des supports adaptés	Département du Rhône									
			Favoriser l'accès aux équipements										
Lisibilité et visibilité de l'offre	Intégration d'une dimension santé dans l'ensemble des évènements	Favoriser la prise en compte de la dimension prévention et de promotion de la santé dans l'ensemble des évènements mis en place par sur la COR	COR										
Offre de prévention et de promotion accessible à tous	Nutrition (alimentation et activité physique) favorable à la santé	Projet PACAP	Projet PACAP Tarare	Département du Rhône									
			Projet PACAP Thizy, Cours, Amplepuis										
		Promouvoir et favoriser l'activité physique adaptée	Recenser les actions de sport adapté	CPST de l'Ouest Rhodanien									
			Identifier les besoins et apporter des réponses										
	Lutte contre la dénutrition	Promouvoir le sport adapté et faire connaître le dispositif	Mise en place d'ateliers de lutte contre la dénutrition	CHBV									
	Mise en place d'un défi sans écran	Mise en place d'un défi sans écran sur le territoire de la COR		COR									
	Favoriser le dépistage organisé des cancers	Favoriser le dépistage organisé des cancers	Sensibiliser les populations, notamment vulnérables, sur le dépistage organisé des cancers	CRCDC									
			Sensibiliser les professionnels relais sur les messages clés des dépistages organisés des cancers										
Favoriser l'accès aux dépistages organisés par une plus grande prise en compte des vulnérabilités													
Santé des jeunes	Semaine de la santé dans les établissements scolaires	Mise en place de la semaine de la santé dans les établissements scolaires	Eduction Nationale										
	Création d'un lieu ressource	Création d'un collectif de professionnels autour de la santé des jeunes	Département du Rhône										
Soutenir les aidants	Améliorer la santé des aidants	"Mon proche et moi", sensibiliser à la posture d'aidants	Association La Roche										
		"Mon proche et moi", forum des aidants											
		Mise en place de solutions de répit											
Promouvoir la santé mentale	Soutenir le CLSM	Soutien du CLSM	COR										
		Mise en place d'un point écoute adulte à Tarare et Thizy-les-Bourgs	COR										
	Favoriser la mise en place de lieu d'écoute	Soutenir l'installation de l'antenne de la Maison des Ados sur le territoire de la COR	COR										
		Mise en place d'un PAEJ	CAF										
Mettre en place des environnements favorables à la santé	Environnements favorables au vieillissement	Sensibilisation des élus pour favoriser des environnements urbains promoteur de la santé mentale, physique et sociale des populations vieillissantes.	Prise en compte des enjeux de santé dans la requalification des espaces urbains	COR									
			Commission habitat-santé										
	Adaptation des logements au vieillissement de la population	Promotion des dispositifs existants et identification des besoins	COR										
		Lutte contre les représentations											
	Développer les connaissances sur la qualité de l'environnement intérieur	Sensibilisation des acteurs locaux et les habitants aux questions de qualité de l'environnement intérieur	Sensibilisation des professionnels	COR									
			Sensibilisation des habitants										
Conseil intercommunal des jeunes et qualité de l'air													

FICHES ACTION



AXE 1

RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS

Fiche 1.1.1 Favoriser l'interconnaissance des acteurs locaux

Fiche 1.2.1 Conforter les dynamiques d'aller vers sur le territoire

Fiche 1.2.2 Renforcer la mobilité

Fiche 1.2.3 Lutter contre la fracture numérique

Fiche 1.3.1 Intégrer une dimension santé dans l'ensemble des évènements

6 | Les fiches action

6.1. Axe 1 : Renforcer l'accès aux droits et aux soins

Objectif 1.1 Favoriser le coordination des acteurs

Objectif 1.2 Lutter contre le non-recours aux droits et aux soins de santé

Objectif 1.3 Favoriser la lisibilité et la visibilité de l'offre

Fiche 1.1.1 Favoriser l'interconnaissance des acteurs locaux

Axe 1 : Renforcer l'accès aux droits et aux soins

Objectif 1.1 : Coordination des acteurs

Intitulé de l'action 1.1.1 :

Favoriser l'interconnaissance des acteurs locaux

Territoire(s) concerné(s) :

- COR
- Vallée d'Azergues
- Bassin de Tarare
- Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis

Pilote de l'action :

Coordinatrice de Contrat local de santé et Conseil local de santé mentale Rhône Ouest

Contexte et éléments de diagnostic :

Lors de la réalisation du diagnostic du Contrat local de santé, des difficultés de visibilité de l'offre pour les usagers et patients et pour les professionnels ont été mises en avant.

L'interconnaissance des professionnels est un levier pour favoriser la lisibilité pour les usagers/patients.

Les professionnels du territoire (médicaux, médico-sociaux, sociaux, éducatifs...) ont besoin de se connaître, de maîtriser les dispositifs en œuvre sur le territoire afin de pouvoir orienter les patients et usagers en fonction de leurs besoins (prévention, diagnostic, prise en charge, soin, soutien...).

Des dispositifs d'interconnaissance sont déjà en œuvre sur le territoire : rencontres Premier accueil social inconditionnel de proximité (PASIP), commissions du Conseil local de santé mentale (CLSM) Rhône Ouest, Pause partenariale du centre social Vivre en haut beaujolais (VHB).

Objectif général	Renforcer la coordination et l'interconnaissance des acteurs
Objectifs spécifiques de l'action	<p>Favoriser la connaissance des dispositifs et acteurs locaux.</p> <p>Favoriser l'interconnaissance et le travail en partenariat.</p> <p>Favoriser l'identification des acteurs ressources sur les différentes thématiques traitées par le CLS.</p>
Public cible	Professionnels du territoire
Mise en œuvre	<p>Activité 1 : mise en place d'une journée interpartenariale</p> <p>Organisation annuelle d'une journée thématique favorisant le partenariat entre les acteurs. Le choix de la thématique sera réalisé par le comité technique du CLS.</p> <p>L'organisation de la journée sera assurée par la coordinatrice du CLS et par les acteurs locaux afin d'identifier le format, le lieu, l'organisation pratique.</p> <p>Création de cartes mentales pour faciliter l'identification des acteurs ressources.</p> <p>Activité 2 : mise en place des actualités santé du territoire</p> <p>S'appuyer sur l'outil du CLSM Rhône Ouest « Les actus du CLSM Rhône Ouest » et élargir les actualités proposées à l'ensemble des thématiques santé.</p> <p>Les partenaires et acteurs locaux transmettent leurs actualités à la coordinatrice.</p> <p>Les actualités sont envoyées chaque vendredi en fonction de la présence de la coordinatrice (hors congés, hors absence) et en fonction des actualités ayant été transmises à la coordinatrice.</p> <p>Un espace de stockage est proposé pour retrouver les documents accompagnant l'information (flyer, plaquette, affiche...).</p>
Calendrier	<p>Activité 1 : à partir de l'année 2025</p> <p>Réalisation annuelle.</p> <p>Activité 2 : début en septembre 2024</p> <p>Action hebdomadaire.</p> <p>Action sur le long terme.</p>

<p>Leviers et freins à l'action</p>	<p>Leviers :</p> <p>Mobilisation des acteurs autour de la construction du CLS. Pré-existence du CLSM. Mise en place d'un outil mutualisé. Mise en place d'un rappel annuel pour favoriser l'actualisation du dispositif.</p> <p>Freins :</p> <p>Identification d'une thématique mobilisatrice. Budget.</p>	
<p>Partenaires de l'action</p>	<p>CPAM, CLSM, Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), Promotion santé 69, CAF, CSAPA, Centre régional de coordination des dépistages des cancers (CRCDC), département du Rhône.</p>	
<p>Budget de l'action</p>	<p>Activité 1 :</p> <p>Budget à prévoir pour la convivialité. Mobilisation des partenaires pour l'organisation de l'événement. Sollicitation des communes de la COR pour le lieu.</p>	
<p>Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Comment ?</p> <p>La journée thématique veillera à favoriser les liens par des modalités permettant les échanges, les participations, les présentations de structures et dispositifs. Une attention particulière sera portée à la convivialité.</p>
<p>Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peut rencontrer le public ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Comment ?</p> <p>L'organisation de cette journée se déroulera chaque année sur un territoire cible différent, permettant une équité entre les différents bassins de vie sur la COR.</p> <p>Le format numérique permet aux partenaires de rester informés à distance.</p>
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<p>Nombre de structures présentes à la journée interpartenariale. Satisfaction des acteurs concernant la journée. Nombre d'envoi des actus.</p>	

Fiche 1.2.1 Conforter les dynamiques d'aller vers sur le territoire

Axe 1 : Renforcer l'accès aux droits et aux soins par une plus grande attractivité du territoire

Objectif 1.2 : Lutter contre le non-recours aux droits et aux soins de santé

Intitulé de l'action 1.2.1 :

Conforter les dynamiques d'aller vers sur le territoire

Territoire(s) concerné(s) :

- COR
- Vallée d'Azergues
- Bassin de Tarare
- Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis

Pilote de l'action :

CPAM

Co-pilote de l'action

COR

Contexte et éléments de diagnostic :

L'état de santé de la population, sa participation aux dépistages organisés des cancers (le taux de participation au dépistage du cancer colorectal à Tarare en 2022 était de 22,6 %, contre 27,4 % dans le Rhône), le non-recours à certains dispositifs locaux, indiquent que la population de la COR n'accède pas à l'ensemble des droits de santé et aux soins de santé.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat :

- la précarité du territoire notamment dans certaines zones du territoire comme Tarare, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis qui ont un indice de défavorisation sociale très fort ;
- les difficultés de mobilité (ce sont environ 64 % des trajets qui sont réalisés en voiture individuelle, or sur la COR 13,4 % des ménages ne possèdent pas de voiture). A cela d'autres difficultés de mobilité peuvent s'ajouter ;
- la barrière de la langue ;
- les difficultés d'accès au numérique ;
- l'absence de certaines ressources sur le territoire : professionnels de santé, institutions.

Le vieillissement de la population sur le territoire de la COR (en 2020, 10,9 % des habitants avaient plus de 75 ans contre 8,4 % dans le Rhône) vient accentuer certaines de ces problématiques, comme l'isolement, les difficultés de mobilité, les difficultés d'accès au numérique.

Pour répondre à cette problématique, des structures agissent selon les principes de l'« aller vers ». Le Bureau d'utilité sociale et sanitaire (BUSS) de la fondation ADJ réalise une démarche d'« aller vers » par sa présence sur différentes communes de la COR. La CPAM s'inscrit dans cette démarche avec une délocalisation des centres d'examen de santé qui prend la forme de bilans de santé sur les communes de Tarare et de Thizy-les-Bourgs. D'autres exemples locaux pourraient être cités comme le service de cohésion sociale de la Ville de Tarare. Promotion santé 69 a réalisé en 2022 et 2023 des rencontres sur l'« aller-vers » en milieu rural, qui traduisent l'importance de cette modalité d'action.

A l'issue de ces rencontres une cartographie a été créée et est actualisée au cours de ces temps partenariaux :

([https://www.geoportail.gouv.fr/carte?c=4.485034730319783,45.98887117377882&z=9&l0=LIMITES_ADMINISTRATIVES_EXPRESS.LATEST::GEOPORTAIL:OGC:WMTS\(1\)&d1=4381338\(0.5\)&d2=4381481\(0.5\)&d3=4384967\(1\)&d4=4383500\(1\)&d5=4385388\(1\)&d6=4393848\(1\)&d7=4393953\(1\)&d8=4393958\(1\)&d9=4393961\(1\)&d10=4393973\(1\)&d11=4393991\(1\)&d12=4394010\(1\)&permalink=yes](https://www.geoportail.gouv.fr/carte?c=4.485034730319783,45.98887117377882&z=9&l0=LIMITES_ADMINISTRATIVES_EXPRESS.LATEST::GEOPORTAIL:OGC:WMTS(1)&d1=4381338(0.5)&d2=4381481(0.5)&d3=4384967(1)&d4=4383500(1)&d5=4385388(1)&d6=4393848(1)&d7=4393953(1)&d8=4393958(1)&d9=4393961(1)&d10=4393973(1)&d11=4393991(1)&d12=4394010(1)&permalink=yes)).

Dans le cadre du diagnostic du CLS, les acteurs ont évoqué la nécessité de poursuivre l'aller vers sur le territoire.

Objectif général	Favoriser l'accès aux droits et aux soins par le développement de l' « aller vers ».
Objectifs spécifiques de l'action	Faciliter l'accès aux droits et aux soins de santé. Conforter et développer les pratiques d' « aller vers ». Identifier les modalités d' « aller-vers » pertinentes en milieu rural et péri-urbain.
Public cible	Population vulnérables, isolées.
Mise en œuvre	<p>Activité 1 : soutenir les projets d'aller vers</p> <p>Sécuriser les projets d'aller vers. Favoriser les accompagnements physiques pour l'accès aux soins.</p> <p>Activité 2 : mise en place d'une étude sur les modalités d'aller vers</p> <p>Réalisation d'une étude afin d'identifier les modalités d'aller vers pertinentes en milieu rural pour favoriser l'accès aux soins et aux droits de santé dans la Haute Vallée d'Azergues : portage de l'étude par l'association La Roche.</p> <p>Mise en place d'un comité de pilotage pluri-structures : La Roche, COR, Solidarité femmes beaujolais, Solidarité paysans, La Douceur de l'hêtre, VHB.</p> <p>Étude confiée aux étudiants du Master Développement rural (D.R.) de l'Université Lyon 2, inscrit dans la mention « Gestion des territoires et développement local », dans le cadre de son projet tuteuré.</p> <p>Restitution aux acteurs du territoire afin d'essaimer les bonnes pratiques de l'aller vers.</p> <p>Possibilité de mettre en place une seconde année d'étude sur le bassin de vie de Tatare.</p> <p>Activité 3 : développer les bilans de santé</p> <p>Développer les bilans de santé sur le territoire de la COR. En 2024, les bilans de santé étaient réalisés à Tarare et Thizy-les-Bourgs.</p>

	<p>Activité 4 : mise en place de la téléconsultation</p> <p>Développer la télémédecine et les téléconsultations.</p> <p>Redéployer le dispositif de télémédecine de Lamure-sur-Azergues à la Maison d'accueil spécialisée (MAS) de Claveisolles, favoriser son implantation dans l'écosystème local.</p> <p>Activité 5 : mise en place de la médiation santé</p> <p>Favoriser la mise en place de la médiation en santé sur le territoire.</p>	
Calendrier	2024-2027	
Leviers et freins à l'action	<p>Freins :</p> <p>Coût financier de l'aller vers.</p> <p>Représentations des acteurs.</p> <p>Leviers :</p> <p>Présence de dispositif d'aller vers déjà en place sur le territoire.</p> <p>L'aller vers permet un travail sur les représentations des populations grâce à un travail de proximité.</p> <p>Mobilisation des locaux, lieux disponibles sur les territoires pour mettre en place les dynamiques d'aller vers.</p> <p>Cartographie réalisée par Promotion santé et l'ARS.</p>	
Partenaires de l'action	CPAM, CPTS, BUSS AJD, association La Roche, Ville de Tarare, Promotion santé 69, Centres sociaux, dispositifs d'appui à la coordination 69 (DAC), HNO, CH de Saint-Cyr au Mont-d'Or, Département du Rhône, Communauté 360	
Budget		
Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Les actions d'aller vers ont pour de lutter contre l'isolement des personnes en favorisant leur inscription dans les dispositifs et leur recours aux soins et aux droits de santé.</p>
Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peut rencontrer le public ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Les modalités d'action s'inscrivant dans l'aller vers ont pour objectif de lutter contre l'isolement et le non-recours en luttant contre les problématiques de mobilité, en favorisant la proximité géographique de l'offre de soins, et de prévention en santé.</p>

Indicateurs d'évaluation	<p>Recensement des dispositifs d'aller vers sur le territoire.</p> <p>Nombre de dispositifs d'aller vers en œuvre.</p> <p>Support de restitution de l'étude sur l'aller vers.</p> <p>Nombre de consultations en télémédecine.</p> <p>Nombre de bilans de santé réalisés annuellement (objectif 60 bilans annuels).</p>
---------------------------------	--

Fiche 1.2.2 Renforcer la mobilité

Axe 1 : Renforcer l'accès aux droits et aux soins par une plus grande attractivité du territoire	
Objectif 1.2 : Lutter contre le non-recours aux droits et aux soins de santé	
Intitulé de l'action 1.2.2 : Renforcer la mobilité	
Territoire(s) concerné(s) : <input checked="" type="checkbox"/> COR <input type="checkbox"/> Vallée d'Azergues <input type="checkbox"/> Bassin de Tarare <input type="checkbox"/> Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis	Pilote de l'action : Équipe mobilité de la COR Co-pilote de l'action Coordinatrice du CLS
Contexte et éléments de diagnostic : <p>Les problématiques de mobilité sur le territoire ont été identifiées comme un frein lors des différents groupes de travail de diagnostic, tant lors des réflexions populationnelles, impactant les jeunes, les populations vieillissantes, les populations précaires et vulnérables, pour l'accès à l'offre de soins et de prévention. Les difficultés de mobilité sont identifiées comme des causes de rupture dans les parcours des patients. L'organisation du territoire autour de trois bassins de vie et la concentration des services sur le bassin de Tarare peuvent expliquer ces ruptures dans le parcours.</p> <p>Sur le territoire de la COR, la voiture individuelle est le premier moyen de déplacement. Or 13,4 % des ménages n'avaient pas de voiture en 2020.</p> <p>La COR a développé une offre de mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> · l'autopartage au sein de groupes d'habitants de la COR avec création d'une assurance spéciale sécurisant les particuliers décidant de partager leur véhicule ; · l'autopartage avec une voiture électrique de la COR, laissée à la disposition des habitants à la gare de Tarare ; · Covoit go, un système d'auto-stop organisé, ne générant aucun flux financier ; · deux stations de vélos à assistance électrique ont été créées au niveau des gares de Tarare et Amplepuis ; 	

· à l'échelle de la COR, l'intercommunalité a également mis en place un **système de transport à la demande** depuis 2015 : CORUS. Il est limité aux personnes en situation d'isolement, qui doivent répondre à des critères particuliers pour y prétendre. Son utilisation est limitée à quatre trajets par semaine et nécessite une réservation préalable la veille.

Cette offre vient s'ajouter à celle des autres acteurs de la mobilité :

· **le réseau régulier de transport de personnes.** Ce réseau est géré par Sytral, mobilités. Il dessert largement le territoire de la COR et est réajusté régulièrement afin de favoriser une meilleure desserte et une meilleure intermodalité en direction des principales gares du territoire, Tarare et Amplepuis. Ces deux gares sont situées sur la ligne Roanne-Lyon et permettent ainsi d'accéder à des pôles de services importants.

Objectif général	Favoriser l'accès aux soins et à la prévention en santé par un renforcement de la mobilité de la population.
Objectifs spécifiques de l'action	<p>Lutter contre les ruptures dans les parcours de soins de santé.</p> <p>Favoriser l'accès à l'offre de santé et de soins.</p> <p>Promouvoir l'offre de mobilité.</p> <p>Développer une offre de mobilité adaptée aux enjeux de santé du territoire.</p>
Public cible	Usagers de l'offre de soins et de prévention territoriale
Mise en œuvre	<p>Activité 1 : transport à la demande</p> <p>Mise en place d'un service de transport à la demande prenant en compte les enjeux de santé locaux.</p> <p>Favoriser la prise en compte des enjeux de santé par la consultation des acteurs locaux dans la construction de la nouvelle offre de services du transport à la demande.</p> <p>Activité 2 : identifier et mutualiser les offres existantes</p> <p>Identifier les offres de mobilité existantes (exemple : lignes mises en place par l'association La Roche dans le cadre des déplacements pendulaires réalisés par leurs bénéficiaires).</p> <p>Mutualisation de l'offre.</p> <p>Activité 3 : promouvoir l'offre existante</p> <p>Promouvoir l'offre de transport et les solutions de mobilité disponibles sur le territoire de la COR (Covoit'go, vélos à assistance électrique...).</p> <p>Favoriser les expérimentations des différentes solutions de mobilité.</p>
Calendrier	2024-2028

<p>Leviers et freins à l'action</p>	<p>Freins :</p> <p>Représentations des publics et des professionnels autour de l'utilisation de la voiture individuelle.</p> <p>Leviers :</p> <p>Réorganisation de l'offre de transport à la demande prévue en 2025.</p> <p>Possibilité de s'appuyer sur des professionnels relais pour sensibiliser à l'offre de transport.</p> <p>Identifier les besoins de déplacement.</p>	
<p>Partenaires de l'action</p>	<p>Équipe Mobilités de la COR, association La Roche, CSAPA, Service de cohésion sociale</p>	
<p>Budget de l'action</p>		
<p>Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Comment ?</p> <p>Les actions sur la mobilité ont pour objectif de lutter contre l'isolement des habitants.</p>
<p>Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peut rencontrer le public ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Comment ?</p> <p>Les objectifs de cette action sont de lutter contre les problématiques de mobilité.</p>
<p>Indicateurs d'évaluation</p>	<p>Réalisation d'un nouveau marché de transport à la demande.</p> <p>Nombre de présentation des dispositifs de mobilité.</p>	

Fiche 1.2.3 Lutter contre la fracture numérique

Axe 1 : Renforcer l'accès aux droits et aux soins par une plus grande attractivité du territoire

Objectif 1.2.3 : Lutter contre la fracture numérique

Intitulé de l'action 1.2.1 :

Conforter les dynamiques d'aller vers sur le territoire

Territoire(s) concerné(s) :

- COR
- Vallée d'Azergues
- Bassin de Tarare
- Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis

Pilote de l'action :

Département du Rhône

Contexte et éléments de diagnostic :

La dématérialisation des démarches, la numérisation des offres et des informations ont un impact sur la lisibilité et la visibilité sur les droits, l'accès à l'offre de soins et de prévention en santé et sur l'accessibilité. Le numérique peut agir comme un véritable facteur du non-recours aux droits et aux soins de santé. La méconnaissance de l'outil, les craintes liées à son utilisation, les difficultés d'utilisation des plateformes (Doctolib, compte Ameli...), le manque d'équipements sont autant de difficultés que peuvent rencontrer les utilisateurs.

Sur le territoire, des actions d'accessibilité au numérique sont déployées, comme la présence d'une médiatrice numérique à la COR qui peut réaliser des sessions de prise en main auprès de la population, notamment dans les Maisons France services. Le Solidaribus du Secours populaire réalise également des actions de sensibilisation autour du numérique.

Objectif général	Lutter contre la fracture numérique
Objectifs spécifiques de l'action	<p>Favoriser la prise en main de l'outil numérique pour les populations les plus éloignées.</p> <p>Favoriser l'accessibilité des sites et des démarches.</p> <p>Favoriser l'identification des lieux ressources.</p> <p>Favoriser l'accès à l'équipement.</p>
Public cible	Usagers de l'offre de soins et de prévention territoriale
Mise en œuvre	<p>Activité 1 : développer les ateliers d'accès au numérique</p> <p>Favoriser la mise en place d'ateliers de prise en main des outils numériques au sein des structures auprès des publics les plus vulnérables.</p> <p>Communiquer sur les actions mises en place sur le territoire.</p>

	<p>Activité 2 : favoriser la lisibilité des supports</p> <p>Créer un plaidoyer pour une adaptation des supports de communication et des plateformes aux besoins des publics les plus vulnérables.</p> <p>Activité 3 : favoriser l'accès aux équipements</p>	
Calendrier	2024-2029	
Leviers et freins à l'action	<p>Leviers :</p> <p>S'appuyer sur les initiatives en place sur le territoire.</p>	
Partenaires de l'action	COR, Maisons France services, France travail, Centre communal d'action sociale (CCAS), CPAM, Promotion santé 69, association La Roche, Service de cohésion sociale	
Budget		
Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Des ateliers collectifs, s'appuyant sur des groupes constitués seront proposés.</p>
Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peut rencontrer le public ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Des actions seront proposées sur différentes communes du territoire.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'acteurs réalisant des ateliers numériques.</p> <p>Nombre d'ateliers numériques réalisés sur la COR.</p> <p>Satisfaction des usagers des ateliers réalisés par la COR.</p>	

Fiche 1.3.1 Intégration d'une dimension santé dans l'ensemble des évènements

Axe 1 : Renforcer l'accès aux droits et aux soins par une plus grande attractivité du territoire

Objectif 1.3 : Améliorer la lisibilité et visibilité de l'offre

Intitulé de l'action 1.3.1 :

Favoriser la prise en compte de la dimension prévention et de promotion de la santé dans l'ensemble des évènements mis en place par la COR

Territoire(s) concerné(s) :

- COR
- Vallée d'Azergues
- Bassin de Tarare
- Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis

Pilote de l'action :

COR

Contexte et éléments de diagnostic :

Lors des différents travaux de diagnostic menés dans le cadre du Contrat local de santé, le manque de connaissance lié au manque de visibilité et lisibilité de l'offre par les usagers du territoire a été identifié comme important.

Le territoire de la COR se caractérise par une vie culturelle, sportive, touristique et citoyenne importante avec des sites dédiés, des évènements annuels comme l'Ultra Trail du Beaujolais Vert (UTBV), les Mardis du Lac, le site du Lac des Sapins, de nombreux marchés, la Semaine européenne du développement durable (SEDD), la Fête du vélo, les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM)....

En 2024, lors de la réalisation de la Fête du vélo à Tarare à destination des scolaires et du grand public, plusieurs stands étaient dédiés à la promotion de la santé, portés par le projet Petite enfance alimentation corpulence activité physique (PACAP) des centres sociaux de Tarare et la coordinatrice du CLS. En 2023 et en 2024, la Semaine européenne du développement durable a permis la mise en place d'actions sur la qualité de l'air dans le logement avec l'Appartement pédagogique loge toit et Promotion santé 69.

De plus, l'existence de semaines nationales thématiques favorise la mise en place d'actions auprès de la population et la sensibilisation. Ces temps forts sont identifiés par la population et les acteurs locaux, ce qui facilite la mise en place d'actions.

Objectif général	Favoriser la lisibilité et la visibilité de l'offre pour la population par la présence de stands santé sur les évènements mis en place sur le territoire de la COR.
Objectifs spécifiques de l'action	Faire connaître l'offre de soins, de prévention et de promotion de la santé à la population. Favoriser l'identification des acteurs locaux par la population. Favoriser l'identification des déterminants de la santé par la population.
Public cible	Grand public

Mise en œuvre	<p>Identification des temps forts (événements santé nationaux ou locaux) pouvant faire l'objet de sensibilisation sur la santé.</p> <p>Identification des acteurs et des thématiques pour la mise en place de ces actions.</p>	
Calendrier	2025	
Freins et leviers de l'action	<p>Freins :</p> <p>Transversalité importante entre les services de la COR. Création d'une culture commune autour de la santé globale et de ses déterminants. Identification des événements.</p> <p>Leviers :</p> <p>S'appuyer sur des événements préexistants. Transversalité.</p>	
Partenaires de l'action	COR, Département du Rhône, CPTS de l'Ouest Rhodanien, centres sociaux, HNO, CSAPA, Centre départemental de santé et d'éducation sexuelle (CDSES), Maison France services, La Roche, CLSM Rhône Ouest...	
Budget de l'action		
Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Ces actions de prévention et de promotion de la santé s'inscrivent dans les événements festifs, culturels, touristiques.</p>
Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peut rencontrer le public ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Ces actions de prévention et de promotion de la santé s'appuieront sur des événements pouvant se dérouler sur l'ensemble du territoire de la COR.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de manifestations organisées.</p> <p>Typologie des manifestations organisées.</p> <p>Thématiques des actions santé proposées.</p>	



FICHES ACTION



AXE 2

OFFRE DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION ACCESSIBLE À TOUS

Fiche 2.1.1 Mise en place du projet PACAP

Fiche 2.1.2 Promouvoir et favoriser l'activité physique adaptée

Fiche 2.1.3 Lutter contre la dénutrition

Fiche 2.1.4 Mise en place d'un défi sans écran

Fiche 2.2.1 Favoriser la participation de la population aux dépistages organisés des cancers

Fiche 2.3.1 Semaine de la santé dans les établissements scolaires

Fiche 2.3.2 Création d'un lieu ressource

Fiche 2.4.1 Améliorer la santé des aidants

6.2. Axe 2 : Offre de prévention et de promotion accessible à tous

Objectif 2.1 Favoriser une nutrition (alimentation et activité physique) favorable à la santé

Objectif 2.2 Favoriser la participation de la population aux dépistages organisés des cancers

Objectif 2.3 Promouvoir la santé des jeunes

Objectif 2.4 Promouvoir la santé des aidants

Fiche 2.1.1 Mise en place du projet PACAP

Axe 2 : Proposer une offre de prévention et promotion de la santé accessible à tous.

Objectif 2.1 : Promouvoir une nutrition (alimentation et activité physique) favorable à la santé.

Intitulé de l'action 2.1.1 :

Mise en place du projet PACAP.

Territoire(s) concerné(s) :

- COR
- Vallée d'Azergues
- Bassin de Tarare
- Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis

Pilote de l'action :

Promotion santé 69 et centres sociaux de Tarare

Co-pilote de l'action :

Centres sociaux de Cours, Thizy-les-Bourgs et Amplepuis

Contexte et éléments de diagnostic :

Les taux de prévalence des Affections de longue durée (ALD) liées au diabète et aux maladies cardio-vasculaires sont plus élevés sur le territoire de la COR et particulièrement sur la commune de Tarare, par rapport au département du Rhône. Ces taux de prévalences plus élevés révèlent un état de santé dégradé de la population. Le taux de prévalence de bénéficiaires d'ALD pour maladies cardio-vasculaires était de 5 112 pour 100 000 habitants sur le territoire de la COR en 2022, contre 5 063 pour le Rhône. Cette prévalence atteint 5 251 pour 100 000 sur le territoire de Tarare. Pour le diabète, la prévalence de bénéficiaires en ALD était de 4 490 pour 100 000 habitants sur le Rhône, 4 796 pour la COR et 5 891 pour la commune de Tarare en 2022.

L'un des leviers d'action pour réduire l'apparition de diabète ou maladie cardio-vasculaire est la promotion d'une nutrition, alimentation et activité physique favorables pour la santé. La mise en place d'habitudes et comportements favorables à la santé peut être impulsée dès la petite enfance.

Objectif général	Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé dès la petite enfance par la promotion d'une alimentation équilibrée, l'activité physique et la lutte contre la sédentarité dans les territoires les plus défavorisés de la communauté d'agglomération.
Objectifs spécifiques de l'action	<p>Favoriser la mise en place de comportements favorables à la santé chez les enfants de 0 à 6 ans et les adultes gravitant autour des enfants (parents, professionnels de la petite enfance, enseignants, professionnels de la santé scolaire, travailleurs sociaux, professionnels de la restauration collective, etc.).</p> <p>Créer une dynamique partenariale locale autour de la nutrition des 0-6 ans.</p> <p>Favoriser la mise en place d'une culture commune sur la promotion de la santé et la nutrition.</p> <p>Favoriser la mise en place d'actions sur la promotion de la santé et la nutrition.</p> <p>Apporter un soutien à la parentalité afin de faciliter ces comportements.</p>
Public cible	Enfants de 0 à 6 ans, parents, communauté éducative, professionnels de la santé scolaire, travailleurs sociaux, professionnels de la restauration collective, professionnels de la santé des territoires visés.
Mise en œuvre	<p>Activité 1 : mise en place du projet PACAP sur Tarare porté par les Centres sociaux de Tarare</p> <p>Réalisation d'un diagnostic professionnels et parents. Élaboration d'un plan d'action. Formation des professionnels pour la mise en place d'une culture commune. Identification des pistes de pérennisation, en lien avec le CLS. Mise en place des actions auprès des enfants et des parents. Évaluation du projet.</p> <p>Activité 2 : mise en place du projet sur le secteur de Cours, Thizy-les-Bourgs et Amplepuis portée par Promotion santé puis par les centres sociaux des communes concernées.</p>
Calendrier	2023-2027
Freins et leviers de l'action	<p>Freins :</p> <p>Favoriser la pérennisation après l'arrêt des financements.</p>

	<p>Levier :</p> <p>Mobilisation des acteurs locaux.</p> <p>Inscription du projet dans le CLS afin de favoriser la pérennisation.</p>	
Partenaires de l'action	Crèches, écoles, centres de loisirs, centres sociaux et communes de Tarare, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis, Cours, ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Promotion santé ARA, CPTS de l'Ouest Rhodanien, Éducation nationale, Département du Rhône, Protection maternelle infantile (PMI)	
Budget de l'action	Programme réalisé grâce au soutien financier de l'ARS	
Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Les actions proposées s'appuieront sur des méthodes participatives, favorables aux échanges de pratiques.</p>
Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peut rencontrer le public ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Les actions mises en place seront réalisées au sein de structures de vie des enfants de 0 à 6 ans (crèches, écoles).</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Mise en place d'interventions (territoire, public cible, structure en charge de l'intervention).</p> <p>Existence d'une charte partenariale.</p>	

Fiche 2.1.2 Promouvoir et favoriser l'activité physique adaptée

Axe 2 : Proposer une offre de prévention et promotion de la santé accessible à tous.

Objectif 2.1 : Promouvoir une nutrition (alimentation et activité physique) favorable à la santé.

Intitulé de l'action 2.1.2 :

Promouvoir et favoriser l'activité physique adaptée.

Territoire(s) concerné(s) :

- COR
- Vallée d'Azergues
- Bassin de Tarare
- Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis

Pilote de l'action :

CPTS de l'Ouest Rhodanien

Contexte et éléments de diagnostic :

Les taux de prévalence des affections de longue durée liés au diabète et aux maladies cardio-vasculaires sont plus élevés sur le territoire de la COR et particulièrement marqué sur la commune de Tarare, par rapport au département du Rhône. Ces taux de prévalences plus élevées révèlent un état de santé dégradé de la population. Le taux de prévalence de bénéficiaires d'ALD pour maladies cardio-vasculaires était de 5 112 pour 100 000 habitants sur le territoire de la COR en 2022, contre 5 063 pour le Rhône. Cette prévalence atteint 5 251 pour 100 000 sur le territoire de Tarare. Pour le diabète, la prévalence de bénéficiaires en ALD était de 4 490 pour 100 000 habitants sur le Rhône, 4 796 pour la COR et 5 891 pour la commune de Tarare en 2022.

L'activité physique adaptée joue un rôle clé pour encourager les personnes vulnérables, telles que les populations précaires, les personnes âgées, en situation de handicap ou celles en ALD, à renouer avec l'activité physique et sportive. Sur le territoire, plusieurs initiatives sont mises en œuvre par diverses structures, telles que le Dispositif d'accompagnement vers la pratique d'activité physique (DAPAP), l'Entraide tararienne...

Objectif général

Promouvoir la prescription et la dispensation de l'activité physique adaptée.

Objectifs spécifiques de l'action

Recenser les actions d'activité physique adaptée présentes sur le territoire.
Promouvoir la prescription d'activité physique adaptée.
Développer l'offre d'activité physique adaptée afin de veiller à la couverture de l'ensemble du territoire.

Public cible

Publics vulnérables

Mise en œuvre

Activité 1 : recenser les actions de sport adaptés

Appuyer l'opérateur compétent, le Dispositif d'accompagnement du handicap vers des loisirs intégrés et réguliers (DAHLIR) pour le recensement des actions.

	<p>Activité 2 : identifier les besoins et apporter des réponses en termes d'offre</p> <p>Identifier les besoins locaux en termes d'activité physique adaptée.</p> <p>Développer l'offre d'activité physique adaptée grâce à une sensibilisation des acteurs compétents.</p> <p>Activité 3 : promouvoir le sport adapté et faire connaître l'offre disponible</p>	
Calendrier	2026	
Freins et leviers de l'action	<p>Frein :</p> <p>Hétérogénéité de l'offre sur le territoire.</p> <p>Levier :</p> <p>Actions mises en œuvre sur le territoire.</p>	
Partenaires de l'action	DAHLIR, CPST de l'Ouest Rhodanien, clubs sportifs, COR, services d'aides à domicile, Département du Rhône, RePpop LYRA	
Budget de l'action		
Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Les actions proposées s'appuieront sur des méthodes participatives, favorables aux échanges de pratiques.</p>
Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peut rencontrer le public ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>L'action vise à offrir une couverture homogène du territoire.</p> <p>Il a été évoqué la possibilité de mettre en place des actions en distanciel (ce format d'action est proposé par le REPPPOP LYRA).</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de dispositifs présents sur le territoire.</p> <p>Nombre de sensibilisations réalisées auprès des professionnels.</p>	

Fiche 2.1.3 Lutter contre la dénutrition

Axe 2 : Proposer une offre de prévention et promotion de la santé accessible à tous

Objectif 2.1 : Promouvoir une nutrition (alimentation et activité physique) favorable à la santé.

Intitulé de l'action 2.1.3 :

Lutter contre la dénutrition.

Territoire(s) concerné(s) :

- COR
- Vallée d'Azergues
- Bassin de Tarare
- Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis

Pilote de l'action :

Centre hospitalier du Beaujolais Vert

Co-pilote de l'action :

COR

Contexte et éléments de diagnostic :

Le vieillissement de la population, fortement observé sur le territoire de la COR (10,9 % de la population de la COR avait plus de 75 ans en 2020 contre 8,4 % dans le Rhône) peut s'accompagner de problématiques de santé. Parmi les problématiques identifiées, il y a celle de la dénutrition. Le phénomène de la dénutrition touche 4 à 10 % des personnes âgées de plus de 70 ans vivant à domicile. Cette proportion monte à 50 % pour les personnes âgées hospitalisées, chiffres issus de la Haute autorité de santé (HAS).

Parmi les causes de la dénutrition identifiées par les acteurs locaux dans le cadre du diagnostic, il y a la présence de problèmes cognitifs, la prise de traitement pouvant entraîner une perte d'appétit, la solitude au moment de la prise des repas, les représentations des aidants ou des personnes âgées elles-mêmes, les freins financiers (le portage de repas n'est sollicité qu'un jour sur deux en raison du coût)...

Des actions sont mises en place afin de lutter contre la dénutrition, comme l'adaptation et l'enrichissement des repas, afin de répondre aux attentes et aux goûts des bénéficiaires des portages de repas par l'Entraide tararienne. Un restaurant associatif permet de proposer des prises de repas conviviales et suivies d'activités au sein de l'Entraide tararienne (afin de lutter contre les problématiques de mobilité, un service permet d'aller chercher les personnes à domicile).

Objectif général

Lutter contre la dénutrition par une modification des habitudes alimentaires.

Objectifs spécifiques de l'action

Lutter contre les représentations erronées concernant l'alimentation du sujet âgé.

Identifier les bonnes pratiques pour lutter contre la dénutrition.

Favoriser la convivialité autour de la prise des repas par des actions intergénérationnelles.

Public cible

Personnes âgées vivant à domicile et en institution.

Mise en œuvre	<p>Mise en place d'ateliers et temps d'échanges visant à lutter contre les représentations erronées.</p> <p>Mise en place d'ateliers cuisines afin de favoriser l'acquisition de bonnes pratiques visant à lutter contre la dénutrition.</p> <p>Mise en place d'ateliers intergénérationnels afin de favoriser la convivialité autour de la confection et de la prise des repas.</p>	
Calendrier	2027	
Freins et leviers de l'action	<p>Frein : Freins financiers.</p> <p>Leviers : Sensibilisation des aides à domicile réalisée à l'Entraide tararienne. Possibilité d'un accueil intergénérationnel au sein du restaurant associatif de l'Entraide.</p>	
Partenaires de l'action	CPTS de l'Ouest Rhodanien, Services d'aides à domicile, centres sociaux, EHPAD, Centre communal d'action sociale (CCAS), HNO, CHBV.	
Budget de l'action		
Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>L'action propose de mettre le lien social au centre de l'action. Il est proposé comme un levier essentiel de la lutte contre la dénutrition, tant au moment de la prise des repas, tant lors des échanges de pratiques, que sur les représentations.</p>
Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peut rencontrer le public ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Il est nécessaire que cette action soit réalisée sur les différents bassins de vie du territoire afin de garantir l'accès à cette action à l'ensemble des habitants concernés.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'ateliers mis en place.</p> <p>Satisfaction des usagers.</p>	

Fiche 2.2.1 Favoriser la participation de la population aux dépistages organisés des cancers

Axe 2 : Proposer une offre de prévention et promotion de la santé accessible à tous

Objectif 2.2 : Favoriser la participation de la population aux dépistages organisés des cancers

Intitulé de l'action 2.2.1 :

Favoriser la participation de la population aux dépistages organisés des cancers.

Territoire(s) concerné(s) :

- COR
- Vallée d'Azergues
- Bassin de Tarare
- Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis

Pilote de l'action :

COR, CPTS

Co-pilote de l'action :

CRCDC

Contexte et éléments de diagnostic :

L'état de la santé de la population du territoire est impacté par les cancers, puisque les décès par tumeurs sont sur-représentés sur le territoire de la COR (257 décès par tumeurs pour 100 000 habitants sur le territoire de la COR, contre 230 pour le Rhône) ; les décès par cancer colorectal sont eux aussi surreprésentés.

Parmi les leviers pour prévenir ces décès, celui du dépistage organisé est sous-utilisé sur le territoire. Alors que les objectifs sont affichés à 35 % de dépistage pour le cancer colorectal, le taux de dépistage en 2022 était de 23,6 % sur la commune de Tarare. Les dépistages pour le cancer du sein et du col de l'utérus sont également impactés par des taux de recours aux dépistages inférieurs aux objectifs et aux taux de recours sur le Rhône.

Les acteurs locaux constatent une méconnaissance des dépistages des cancers des publics. Plusieurs freins sont identifiés : les représentations des publics, la peur qui entoure le terme de cancer, le sentiment de ne pas être concerné. De plus certains publics vulnérables (précaires, en situation de handicap...) peuvent rencontrer des difficultés dans le rapport au corps, dans le rapport à la douleur.

Une méconnaissance du sujet et des modalités d'orientation des publics est aussi observée chez les professionnels accompagnants. Une difficulté de mobilisation sur le sujet a également été constatée. Certains freins peuvent également être liés aux dépistages eux-mêmes, l'éloignement des lieux de dépistage, la difficulté pour la prise de rendez-vous, mais aussi l'accueil des professionnels et la compréhension des craintes des publics les plus vulnérables et les plus éloignés.

Objectif général

Sensibiliser la population et les professionnels à l'importance des dépistages organisés des cancers et aux comportements favorables à la santé.

Objectifs spécifiques de l'action

Informer et sensibiliser prioritairement les publics vulnérables sur le dépistage organiser des cancers.

Sensibiliser aux facteurs protecteurs des cancers et aux comportements favorables à la santé.

Favoriser l'accès aux dépistages organisés des cancers.

	Sensibiliser les professionnels et acteurs relais aux dépistages organisés des cancers.
Public cible	Public cible des dépistages organisés Public vulnérable Grand public Professionnels relais Professionnels de santé et réalisant les dépistages organisés des cancers
Mise en œuvre	<p>Activité 1 : sensibiliser les populations, notamment vulnérables, sur le dépistage organisé des cancers</p> <p>Phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire un état des lieux des actions existantes, promouvoir et renforcer ces actions ; - communiquer en amont sur les différentes actions pour faciliter la mobilisation du public (via les actualités du CLS et du CLSM, voir fiche action 1.1.1). <p>Phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer et renforcer les actions proposées, des ateliers discussion, auto-palpation..., des actions d'aller vers (marchés, etc.), des marches, un rallye santé (passage au CPEF, devant un cabinet de radiologie). <p>Activité 2 : sensibiliser les professionnels relais sur les messages clés des dépistages organisés des cancers</p> <p>Phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les professionnels accompagnants afin de faciliter la mobilisation du public à travers la diffusion des principaux messages sur les dépistages organisés des cancers ; - permettre aux professionnels de lever les freins et obstacles aux dépistages rencontrés par les publics ; - promouvoir la fiche action dans la journée interpartenariale CLS (voir fiche action 1.1.1). <p>Phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mobilisation des commerçants locaux pour faciliter la diffusion des messages clés des dépistages organisés des cancers ; - mobilisation des acteurs avec l'appui du service Attractivité, développement économique de la COR ; - diffusion de ressources dans les commerces : quizz, affiches, flyers...

Activité 3 : favoriser l'accès aux dépistages organisés par une plus grande prise en compte des vulnérabilités

	<p>Axe 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réserver des créneaux de dépistage ; - proposer des créneaux de dépistage réservés lors des différentes actions de sensibilisation auprès des publics. <p>Axe 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identifier les craintes des publics vulnérables concernant les dépistages organisés ; - favoriser la prise en compte des craintes par les professionnels accueillant par des temps d'interconnaissance entre professionnels du social, du médico-social et professionnels de santé ; - identifier des leviers pour proposer un accueil répondant aux craintes des publics les plus vulnérable. 	
Calendrier	2024-2029	
Freins et leviers de l'action	<p>Freins :</p> <p>Mobilisation des professionnels accompagnants et relais sur le territoire.</p> <p>Capacité à toucher les publics les plus éloignés.</p> <p>Possibilités pour les professionnels de santé de mobiliser des temps plus long pour l'accompagnement des publics vulnérables.</p> <p>Leviers :</p> <p>Favoriser et faciliter l'accès aux dépistages organisés via la mobilisation de créneaux dédiés.</p> <p>Mobilisation inter-service au sein de la COR.</p>	
Partenaires de l'action	CPAM, centres sociaux, HNO, CPTS de l'Ouest Rhodanien, service de cohésion sociale de la Ville de Tarare, association La Roche...	
Budget de l'action		
Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Les formats proposés seront collectifs et permettront de travailler sur les représentations.</p>
Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peut rencontrer le public ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Les actions seront proposées à différents endroits du territoire afin de faciliter l'accès des publics. Ces actions pourront être proposées dans les lieux de vie des publics.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de professionnels sensibilisés.</p> <p>Nombre de personnes touchées dans les actions.</p> <p>Taux de participation aux dépistages organisés des cancers à la fin du CLS.</p>	

Fiche 2.3.1 Semaine de la santé dans les établissements scolaires

Axe 2 : Proposer une offre de prévention et promotion de la santé accessible à tous

Objectif 2.3 : Promouvoir la santé des jeunes

Intitulé de l'action 2.3.1 :

Semaine de la santé dans les établissements scolaires

Territoire(s) concerné(s) :

- COR
- Vallée d'Azergues
- Bassin de Tarare
- Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis

Pilote de l'action :

Éducation nationale

Contexte et éléments de diagnostic :

La part des jeunes sur le territoire de la COR est importante puisqu'ils représentaient 18,6 % de la population en 2020 : cette proportion est similaire à celle observée sur le Rhône (18,7 %).

L'une des problématiques observées lors du diagnostic est un manque de connaissance de l'offre de soin et de prévention à destination des jeunes et un manque de connaissance des ressources présentes sur le territoire des professionnels, des jeunes et de leur famille.

La cité scolaire de Tarare met en place des actions de promotion de la santé auprès des collégiens avec la Ville de Tarare. Au cours de l'année 2023-2024, des actions ont été proposées sur les thématiques de la citoyenneté, des droits de l'enfant et des droits à la santé, la vie affective et sexuelle, l'égalité fille-garçon. Suite à une formation sur la vie affective et sexuelle pluriprofessionnelle, en juin 2024, une semaine sur l'éducation à la vie affective et sexuelle a été menée au sein de la cité scolaire.

Objectif général

Favoriser la santé des jeunes

Objectifs spécifiques de l'action

Informers les jeunes et les familles sur les ressources en santé disponibles sur le territoire.
 Informer sur les différents déterminants de la santé.
 Renforcer l'interconnaissance entre les acteurs.
 Favoriser le renforcement des compétences psycho-sociales des jeunes.

Public cible

Jeunes, établissements scolaires, familles

Mise en œuvre

S'appuyer sur les Comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) pour favoriser la co-construction avec les professionnels des établissements, les jeunes et les familles.
 Mise en place de stands, rallye santé, conférences durant une semaine.
 Mise en place d'un forum santé à destination des collégiens.

Calendrier	2026	
Freins et leviers de l'action	<p>Freins : Nécessité de débloquer du temps scolaire. Attention à porter sur les contraintes de transport scolaire.</p> <p>Leviers : Les CESCE. Identification de la période ; début d'année afin de favoriser la cohésion, s'appuyer sur des semaines nationales existantes comme les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM), fin d'année afin qu'acquérir des compétences non scolaires.</p>	
Partenaires de l'action	Établissements scolaires, CPAM, CDSES, Département du Rhône, COR, CSAPA, Promotion santé 69...	
Budget de l'action		
Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Le format proposé aura pour objectif de renforcer les compétences psycho-sociales des jeunes.</p>
Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peut rencontrer le public ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Cette semaine de la santé se déroule au sein des lieux de vie des jeunes, dans les établissements scolaires.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre d'établissements investis.</p> <p>Nombre de partenaires et structures engagés.</p> <p>Satisfaction des partenaires et structures engagés.</p> <p>Satisfaction des jeunes.</p>	

Fiche 2.3.2 Création d'un lieu ressource**Axe 2** : Proposer une offre de prévention et promotion de la santé accessible à tous**Objectif 2.3** : Promouvoir la santé des jeunes**Intitulé de l'action 2.3.2** :

Création d'un lieu ressource

Territoire(s) concerné(s) :

- COR
- Vallée d'Azergues
- Bassin de Tarare
- Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis

Pilote de l'action :

Département du Rhône

Co-pilote de l'action :

COR

Contexte et éléments de diagnostic :

La part des jeunes sur le territoire de la COR est importante puisqu'ils représentaient 18,6 % de la population en 2020 : cette proportion est similaire à celle observée sur le Rhône (18,7 %).

L'une des problématiques observées lors du diagnostic est un manque de connaissance de l'offre de soin et de prévention à destination des jeunes et un manque de connaissance des ressources présentes sur le territoire des professionnels, des jeunes et de leur famille, mais aussi le manque de lieu ressource pour les jeunes.

La mise en place d'un lieu ressource unique sur le territoire de la COR est entravée par l'organisation territoriale avec trois bassins de vie distincts. L'aller vers est identifié par les partenaires comme une solution favorable pour cette problématique de mobilité.

Des dynamiques autour de la santé des jeunes s'établissent sur le territoire, autour du bassin de vie de Tarare. Une formation sur la vie affective a permis de créer une culture commune entre les professionnels sur cette thématique, de mener des actions co-construites. Une démarche similaire se met en place à Thizy-les-Bourgs, Cours et Amplepuis.

Une dynamique sur le bassin de vie de la Haute Vallée d'Azergues, autour de la santé mentale des jeunes, vise aussi à créer une culture commune autour de cette thématique : des projets d'action sont en cours.

Objectif général

Favoriser l'accès des jeunes aux ressources en santé

Objectifs spécifiques de l'action

Mettre en place une dynamique partenariale autour de la santé des jeunes par la mise en place d'un collectif d'acteurs.

Favoriser la connaissance des ressources locales par les jeunes et les familles.

Favoriser l'aller vers.

Favoriser l'interconnaissance des professionnels autour de la santé des jeunes.

Public cible

Jeunes, familles

Mise en œuvre	Réunir plusieurs fois par an les professionnels agissant autour de la santé des jeunes afin de créer un collectif. S'appuyer sur les dispositifs d'aller vers existant pour favoriser la mobilité et la visibilité des acteurs de prévention.	
Calendrier	2026	
Freins et leviers de l'action	Frein : L'organisation en bassins de vie distincts. Levier : Projet de tiers-lieu jeunesse porté par la Ville de Tarare.	
Partenaires de l'action	Établissements scolaires, Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), Département du Rhône, COR, CSAPA, Promotion santé 69, BUSS des AJD, Point écoute, Ville de Tarare...	
Budget de l'action		
Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Comment ? L'action a pour objectif de renforcer l'interconnaissance entre les professionnels.
Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peut rencontrer le public ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Comment ? Les temps de réunions seront proposés sur les trois bassins de vie.
Indicateurs d'évaluation	Typologie et nombre de structures engagées dans le collectif. Nombre de réunions réalisées. Recensement des projets mis en place.	

Fiche 2.4.1 Améliorer la santé des aidants

Axe 2 : Proposer une offre de prévention et promotion de la santé accessible à tous

Objectif 2.4 : Promouvoir la santé des aidants

Intitulé de l'action 2.4.1 : Améliorer la santé des aidants

Territoire(s) concerné(s) :

- COR
- Vallée d'Azergues
- Bassin de Tarare
- Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis

Pilote de l'action :

Association La Roche

Contexte et éléments de diagnostic :

Vieillesse de la population (10,9 % de la population de la COR avait plus de 75 ans en 2020 contre 8,4 % dans le Rhône), prévalence d'affections longues durées, notamment en psychiatrie, conduisent de nombreux proches (familles, conjoints, parents, amis) à devenir aidant d'une personne dont l'autonomie est restreinte, de manière totale ou partielle.

Cette posture d'aidant a un impact fort sur le quotidien familial, professionnel, personnel et en termes de santé mentale, physique et sociale des aidants.

Des actions en faveur du soutien des aidants sont menées par des associations locales comme l'Entraide tararienne ou l'Aire AÉRÉE à destination des aidants pour les personnes âgées, l'association La Roche ou la Douceur de l'Hêtre à destination des aidants ayant un proche touché par un trouble psychique.

Les acteurs du territoire constatent une difficulté des aidants à s'identifier et à se reconnaître comme aidant. Le poids de la famille, de la société, tend à normaliser des situations pourtant difficiles avec des conséquences multiples sur les individus.

L'association La Roche a mis en œuvre en décembre 2023 un forum à destination des aidants, des familles et des personnes concernées par des troubles psychiques sur les droits. Il s'agissait d'un événement co-construit avec des acteurs comme la CAF, l'Entraide tararienne, l'Association des professionnels des industries et de la langue (APIL), SOLIHA, CPAM...

Objectif général

Soutenir les aidants sur le territoire

Objectifs spécifiques de l'action

Sensibiliser le grand public à la posture d'aidant.
Favoriser la connaissance des ressources locales.
Mettre en place des solutions de répit des aidants familiaux à domicile.

Public cible

Les aidants toutes pathologies et tous âges confondus
Grand public

Mise en œuvre

Activité 1 : « Mon proche et moi »

Création d'un événement grand public et culturel afin de sensibiliser à la posture d'aidant.
Diffusion de films autour de la question des aidants au cours d'une journée ou de deux journées.

	<p>Mise en place d'échanges avec les acteurs locaux pouvant soutenir les aidants.</p> <p>Attention portée au choix des films : ces derniers doivent permettre l'identification de l'ensemble des aidants sur le territoire.</p> <p>Activité 2 : « Mon proche et moi », forum des aidants</p> <p>Création d'un forum à destination des aidants en s'appuyant sur le projet mené en 2023 par La Roche.</p> <p>Co-construction du forum avec les acteurs locaux afin de toucher des aidants aux profils différents.</p> <p>Activité 3 : mise en place de solutions de répit</p> <p>Mettre en place un groupe de travail afin d'identifier les opportunités pour la mise en place de solutions de répit à domicile pour les aidants familiaux.</p> <p>Identifier les acteurs pouvant mettre en place des services de répit à domicile.</p> <p>Accompagner à la mise en place de service personnalisé et sécurisé favorisant le maintien d'environnement et de conditions de vie des personnes aidées.</p>	
Calendrier	2027	
Freins et leviers de l'action	<p>Freins :</p> <p>Coût du projet.</p> <p>Recrutement et formation des professionnels.</p> <p>Leviers :</p> <p>Relais sur les différents bassins de vie.</p> <p>Existence de la plateforme de répit.</p>	
Partenaires de l'action	CCAS des communes, association La Roche, association La Douceur de L'Hêtre, fondation AJD, l'Entraide tararienne, Calipso services, EHPAD du territoire...	
Budget de l'action		
Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>L'action a pour objectif de créer du lien entre les aidants, de favoriser la pair-aidance entre les habitants touchés par les actions.</p>
Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peut rencontrer le public ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Les évènements culturels seront reproduits dans trois bassins de vie sur le territoire de la COR afin de favoriser la mobilité du public cible.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre et typologie des structures engagées.</p> <p>Nombre d'aidants touchés.</p> <p>Satisfaction du public.</p>	

FICHES ACTION



AXE 3

PROMOUVOIR LA SANTÉ MENTALE

Fiche 3.1.1 Soutenir le Conseil local de santé mentale Rhône Ouest

Fiche 3.2.1 Mettre en place un point écoute adulte à Tarare et Thizy-les-Bourgs

Fiche 3.2.2 Soutenir l'installation de l'antenne de la Maison des ados sur le territoire de la COR

Fiche 3.2.3 Favoriser la mise en place d'un Point accueil écoute jeunes (PAEJ) sur le territoire

6.3. Axe 3 : Promouvoir la santé mentale

Objectif 3.1 Soutenir le Conseil local de santé mentale Rhône Ouest

Objectif 3.2 Favoriser la mise en place de lieu d'écoute

Fiche 3.1.1 Soutenir le Conseil local de santé mentale Rhône Ouest

Axe 3 : Promouvoir la santé mentale	
Objectif 3.1 : Soutenir le Conseil local de santé mentale Rhône Ouest	
Intitulé de l'action 3.1.1 : Soutenir le Conseil local de santé mentale Rhône Ouest	
Territoire(s) concerné(s) : <input checked="" type="checkbox"/> COR <input type="checkbox"/> Vallée d'Azergues <input type="checkbox"/> Bassin de Tarare <input type="checkbox"/> Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis	Pilote de l'action : CLSM Rhône Ouest
Contexte et éléments de diagnostic : Le CLSM Rhône Ouest couvre le territoire de la COR et de la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle. Il favorise l'interconnaissance entre les professionnels grâce à la mise en place de commissions thématiques sur la santé mentale des jeunes, autour de la thématique du décrochage scolaire et de l'insertion, logement et emploi. Il développe des groupes d'analyse de situations individuelles complexes autour de la santé mentale et du logement. Il lutte contre les idées reçues et la stigmatisation grâce aux actions menées dans le cadre des Semaines d'information et aux actions de sensibilisation conduites.	
Objectif général	Soutenir et pérenniser le fonctionnement du CLSM
Objectifs spécifiques de l'action	Contribuer à l'observation en santé mentale : élaborer et mettre à jour le diagnostic territorial partagé en santé mentale. Améliorer l'accès aux soins et les parcours de soins. Favoriser le développement de l'autonomie et de l'inclusion sociale des personnes concernées. Favoriser la participation des personnes concernées. Développer la prévention, l'éducation et la promotion en santé mentale. Lutter contre la stigmatisation. Communiquer sur le CLSM.
Public cible	Population générale et acteurs locaux

Mise en œuvre	<p>Réalisation des commissions plusieurs fois par an.</p> <p>Réalisation d'une séance plénière afin de fédérer autour du CLSM.</p> <p>Veiller à la participation des personnes concernées dans les différentes instances du CLSM.</p> <p>Développer la sensibilisation sur la santé mentale grâce à la coordination des SISM sur le territoire et à la mise en place d'actions ponctuelles.</p>	
Calendrier	2024-2029	
Freins et leviers de l'action	<p>Freins :</p> <p>Étendue du territoire.</p> <p>Double posture de la coordinatrice du CLSM qui coordonne le CLS sur un territoire différent.</p> <p>Levier :</p> <p>La dynamique du CLSM est ancrée sur le territoire, grâce à une identification forte de la coordinatrice.</p>	
Partenaires de l'action	CH de Saint-Cyr au Mont d'Or, CCPA, association La Roche, Grim, Département du Rhône, Éducation nationale, ADAPEI 69, CCAS, plateforme ViaPsy, CPEF, CSAPA...	
Budget de l'action	ARS, COR, CCPA	
Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Les formats proposés dans le cadre des commissions et des actions menées par le CLSM veillent à favoriser les échanges entre les partenaires et les publics, grâce à des modalités de temps d'échange de pratiques.</p>
Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peut rencontrer le public ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Une attention particulière est portée lors de la mise en place des événements relatifs au CLSM avec une duplication des événements sur le territoire ou un choix des lieux des événements différents sur le territoire.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre de commissions réalisées.</p> <p>Mise en place d'action de déstigmatisation de la santé mentale (notamment pendant les SISM).</p> <p>Réalisation de la plénière du CLSM annuellement.</p>	

Fiche 3.2.1 Mettre en place un point écoute adulte à Tarare et Thizy-les-Bourgs

Axe 3 : Promouvoir la santé mentale	
Objectif 3.2 : Favoriser la mise en place de lieux d'écoute	
Intitulé de l'action 3.2.1 : Mettre en place un point écoute adulte à Tarare et Thizy-les-Bourgs	
Territoire(s) concerné(s) : <input type="checkbox"/> COR <input type="checkbox"/> Vallée d'Azergues <input checked="" type="checkbox"/> Bassin de Tarare <input checked="" type="checkbox"/> Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis	Pilote de l'action : CLSM Rhône Ouest - COR
Contexte et éléments de diagnostic : <p>L'Agence régionale de santé AURA a publié au mois de janvier 2022 un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour le déploiement des Points écoute sur le territoire du département du Rhône. La COR a été retenue à cet AMI, ce qui lui a permis de recruter une psychologue à 0,7 ETP, dont la subvention de l'ARS permet de prendre en charge 80 % du poste.</p> <p>La psychologue a été recrutée en février 2023. Deux lieux de consultations ont été définis : Tarare et Thizy-les-Bourgs. Les consultations ont débuté en mars 2023, permettant sur l'année 2023 d'accueillir 51 usagers.</p>	
Objectif général	Favoriser l'accès à un dispositif d'écoute et de soutien psychologique pour la population vulnérable.
Objectifs spécifiques de l'action	<p>Proposer des temps d'écoute individuels de soutien psychologique gratuits, confidentiels et anonymes avec une psychologue pour les populations vulnérables.</p> <p>Inscrire le point écoute dans le partenariat local afin de favoriser les orientations, la complémentarité et la cohérence des actions.</p> <p>Agir sur les représentations des usagers afin de lutter contre la stigmatisation et favoriser l'accès aux dispositifs et structures agissant pour la santé mentale.</p>
Public cible	Tout public mais une attention particulière est portée pour les populations les plus vulnérables et éloignées des dispositifs d'écoute et de soins.
Mise en œuvre	<p>Réalisation de consultations individuelles.</p> <p>Réalisation d'échanges réguliers avec les partenaires locaux afin d'évoquer les situations rencontrées et de garantir la cohérence des actions menées par les différents partenaires.</p> <p>Accompagnement réalisé par le Pôle de prévention et de promotion de la santé mentale de la fondation Action recherche handicap et santé mentale (ARHM) pour l'évaluation du dispositif, la supervision et la formation de la professionnelle.</p>

Calendrier	2022-2027	
Freins et leviers de l'action	<p>Frein :</p> <p>Les besoins en termes d'écoute sont importants sur le territoire, une liste d'attente est présente sur le dispositif.</p> <p>Leviers :</p> <p>La présence du CLSM facilite l'interconnaissance et l'intégration du dispositif dans le paysage local.</p> <p>La présence du dispositif au sein de Maisons du Rhône facilite l'accès des bénéficiaires et permet la déstigmatisation.</p>	
Partenaires de l'action	Fondation ARHM, CH de Saint-Cyr au Mont d'Or, association La Roche, Département du Rhône, Éducation nationale, Solidarité femmes beaujolais, CCAS, CPEF...	
Budget de l'action	ARS, COR, Département du Rhône	
Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Il s'agit de rendez-vous individuels. Le lien social n'est pas recherché dans le cadre de cette action.</p>
Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peut rencontrer le public ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Deux lieux de consultation sont proposés sur le territoire, à Tarare et à Thizy-les-Bourgs, afin de créer une équité d'accès au dispositif sur le territoire.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Activité du dispositif (fil active, liste d'attente, durée moyenne de l'accompagnement...).</p> <p>Inscription dans l'environnement partenarial.</p> <p>Soutien au professionnel (séance d'analyse de la pratique professionnelle).</p> <p>Caractéristiques des publics accompagnés.</p>	

Fiche 3.2.2 Soutenir l'installation de l'antenne de la Maison des ados (MDA) sur le territoire de la COR

Axe 3 : Promouvoir la santé mentale	
Objectif 3.2 : Favoriser la mise en place de lieux d'écoute	
Intitulé de l'action 3.2.2 : Soutenir l'installation de l'antenne de la Maison des ados sur le territoire de la COR	
Territoire(s) concerné(s) : <input type="checkbox"/> COR <input type="checkbox"/> Vallée d'Azergues <input checked="" type="checkbox"/> Bassin de Tarare <input type="checkbox"/> Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis	Pilote de l'action : CLSM Rhône Ouest
Contexte et éléments de diagnostic : <p>La santé mentale des jeunes est apparue au cours du diagnostic comme un sujet de préoccupation majeur. Le taux de prise en charge des mineurs de moins de 15 à temps complet ou partiel sur le territoire de la COR est de 423 pour 100 000, contre 153 pour 100 000 sur le territoire du Rhône en 2020.</p> <p>Les sollicitations du dispositif du Point écoute pour la prise en charge de mineurs par le Point écoute adulte traduisent la nécessité de proposer un lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes. Les professionnels du territoire rapportent des situations de plus en plus complexes à l'intersection de problématiques familiales (conflits, agressions), sociales, scolaires (décrochage, harcèlement).</p> <p>La Maison des adolescents de Villefranche-sur-Saône assure une fonction d'accueil, d'écoute, de soutien et d'orientations et vise à apporter un accompagnement global en santé aux adolescents, des familles en situation de souffrance :</p> <ul style="list-style-type: none"> · accueillir, avec ou sans rendez-vous, par téléphone ou physiquement, spontanément ou sur orientation d'un professionnel ; · prendre soin : proposer un accompagnement adapté au sein d'une équipe pluridisciplinaire sous forme d'entretiens individuels, familiaux, et/ou d'activités groupales. <p>Les usagers peuvent être reçus de manière anonyme, avec ou sans rendez-vous, gratuitement.</p>	
Objectif général	Favoriser l'accès à un dispositif d'accompagnement global en santé pour les jeunes et les familles du territoire en situation de souffrance.
Objectifs spécifiques de l'action	<p>Soutenir l'installation d'une antenne de la MDA de Villefranche-sur-Saône sur le territoire de la COR.</p> <p>Faciliter la mise en réseau de la MDA avec les acteurs du territoire de la COR.</p> <p>Favoriser l'accès des jeunes et leurs familles à un dispositif d'écoute sur le territoire de la COR.</p>
Public cible	Jeunes, leurs familles, professionnels.

Mise en œuvre	<p>Identification de locaux en capacité d'accueillir le dispositif.</p> <p>Mise en réseau avec les partenaires locaux.</p>	
Calendrier	2026	
Freins et leviers de l'action	<p>Freins :</p> <p>La disponibilité de locaux adaptés aux besoins de l'antenne de la MDA sur Tarare.</p> <p>Financement</p> <p>Leviers :</p> <p>La présence du CLSM facilite l'interconnaissance et l'intégration du dispositif dans le paysage local.</p> <p>Création du tiers-lieu jeunesse par la Ville de Tarare.</p> <p>Volonté forte des acteurs locaux.</p>	
Partenaires de l'action	Ville de Tarare, Département du Rhône, établissements scolaires, CSAPA, CPEF, Point écoute adulte, centres sociaux, Mission locale...	
Budget de l'action		
Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Les actions collectives sont une modalité d'action qui peut être utilisée par la MDA.</p>
Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peuvent rencontrer le public ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Des permanences hors les murs pourront être envisagées.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Mise en place d'une antenne de la MDA.</p> <p>Nombre de réunions organisées pour favoriser l'implantation de l'antenne.</p> <p>Communication réalisée autour du projet.</p>	

Fiche 3.2.3 Favoriser la mise en place d'un Point accueil écoute jeunes sur le territoire

Axe 3 : Promouvoir la santé mentale	
Objectif 3.2 : Favoriser la mise en place de lieux d'écoute	
Intitulé de l'action 3.2.3 : Favoriser la mise en place d'un Point accueil écoute jeunes sur le territoire	
Territoire(s) concerné(s) : <input checked="" type="checkbox"/> COR <input type="checkbox"/> Vallée d'Azergues <input type="checkbox"/> Bassin de Tarare <input type="checkbox"/> Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis	Pilote de l'action : CLSM Rhône Ouest – COR - CCPA
Contexte et éléments de diagnostic : <p>La santé mentale des jeunes est apparue au cours du diagnostic comme un sujet de préoccupation majeur. Le taux de prise en charge des mineurs de moins de 15 ans à temps complet ou partiel sur le territoire de la COR est de 423 pour 100 000, contre 153 pour 100 000 sur le territoire du Rhône en 2020.</p> <p>Les sollicitations du dispositif du Point écoute pour la prise en charge de mineurs par le Point écoute adulte traduisent la nécessité de proposer un lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes. Les professionnels du territoire rapportent des situations de plus en plus complexes à l'intersection de problématiques familiales (conflits, agressions), sociales, scolaires (décrochage, harcèlement).</p>	
Objectif général	Favoriser l'accès à un dispositif d'écoute et de soutien psychologique pour les jeunes et leurs familles sur le territoire.
Objectifs spécifiques de l'action	Favoriser l'accès des jeunes et leurs familles à un dispositif d'écoute sur le territoire de la COR. Mettre en œuvre une dynamique partenariale favorable à la mise en place d'un PAEJ.
Public cible	Jeunes, leurs familles, professionnels
Mise en œuvre	Soutenir l'installation d'un PAEJ sur le territoire lorsque les financements seront possibles.
Calendrier	2028
Freins et leviers de l'action	Freins : Cadre de mise en place des PAEJ. Financements disponibles. Levier : La présence du CLSM facilite l'interconnaissance et l'intégration du dispositif dans le paysage local.

Partenaires de l'action	CAF, établissements scolaires, centres sociaux, CLSM, Missions locales.	
Budget de l'action		
Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Comment ? Les actions collectives sont une modalités d'action qui peut être utilisées par les PAEJ.
Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peut rencontrer le public ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Comment ? Des permanences hors les murs pourront être envisagées.
Indicateurs d'évaluation	Mise en place d'un PAEJ. Nombre de réunions organisées pour favoriser l'implantation de l'antenne. Communication réalisée autour du projet.	



FICHES ACTION



AXE 4

METTRE EN PLACE DES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ

Fiche 4.1.1 Sensibilisation des élus pour favoriser des environnements urbains promoteurs de la santé mentale, physique et sociale des populations vieillissantes

Fiche 4.1.2 Adaptation des logements au vieillissement de la population

Fiche 4.2.1 Sensibilisation des acteurs locaux et des habitants aux questions de la qualité de l'environnement intérieur

6.4. Axe 4 : Mettre en place des environnements favorables à la santé

Objectif 4.1 Promouvoir des environnements favorables au vieillissement de la population

Objectif 4.2 Développer les connaissances sur la qualité de l'environnement intérieur

Fiche 4.1.1 Sensibilisation des élus pour favoriser des environnements urbains promoteurs de la santé mentale, physique et sociale des populations vieillissantes

Axe 4 : Mettre en place des environnements favorables à la santé	
Objectif 4.1 : Favoriser des environnements favorables à la santé du sujet âgé	
Intitulé de l'action 4.1.1 : Sensibilisation des élus pour favoriser des environnements urbains promoteurs de la santé mentale, physique et sociale des populations vieillissantes	
Territoire(s) concerné(s) : <input checked="" type="checkbox"/> COR <input type="checkbox"/> Vallée d'Azergues <input type="checkbox"/> Bassin de Tarare <input type="checkbox"/> Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis	Pilote de l'action : Service habitat et urbanisme de la COR Co-pilote de l'action : Coordinatrice du CLS
Contexte et éléments de diagnostic : Le territoire de la COR est marqué par le vieillissement de la population (10,9 % de la population avait plus de 75 ans en 2020 contre 8,4 % dans le Rhône). Cette population spécifique rencontre plusieurs problématiques liées à l'accès aux soins et aux services et à l'isolement. Parmi les obstacles identifiés par les acteurs locaux dans le cadre du diagnostic du CLS, celui de la mobilité a été identifié comme majeur. Les freins à la mobilité identifiés, dans le cadre du diagnostic, sont les suivants : éloignement de l'offre de soins et de services, encombrement des trottoirs, agencement des villages, absence de bancs pour se reposer. Ces différents freins agissent comme des entraves pour la santé physique, sociale et mentale des personnes âgées.	
Objectif général	Mettre en place des environnements urbains favorables à la santé physique, sociale et mentale des populations vieillissantes
Objectifs spécifiques de l'action	Identifier les déterminants de la santé (physique, sociale et mentale) des personnes âgées. Promouvoir des espaces urbains favorables à la santé du sujet âgé. Favoriser la prise en compte des enjeux de santé du sujet âgé dans les opérations d'aménagement du territoire.

Public cible	Élus, communes	
Mise en œuvre	<p>Activité 1 : intégration des enjeux de santé</p> <p>Favoriser la prise en compte des enjeux de santé et de santé du sujet âgé dans les opérations de requalification des centres-bourgs sur les communes d'Amplepuis et de Cours.</p> <p>Participation des acteurs de santé aux temps de consultation pour la requalification des centres-bourgs des deux communes.</p> <p>Activité 2 : commission habitat-santé</p> <p>Mise en place d'une commission habitat santé sur les déterminants de la santé du sujet âgé et sur les bonnes pratiques en termes d'aménagement urbain favorable à la santé du sujet âgé.</p>	
Calendrier	À partir de 2025	
Freins et leviers de l'action	<p>Freins :</p> <p>Relance de la dynamique de la commission habitat-santé.</p> <p>Prise en compte en amont des projets des enjeux de santé.</p> <p>Leviers :</p> <p>Travail engagé au sein de la COR entre le service Habitat et urbanisme et le service Services à la population, mobilité, santé.</p> <p>Existence de la commission communautaire sur la thématique habitat-santé.</p> <p>Dynamisme du dispositif Petites villes de demain.</p> <p>S'appuyer sur la fiche action du Programme local de l'habitat (PLH) « animer une réflexion intercommunale d'aménagement ».</p>	
Partenaires de l'action	Petites ville de demain, services d'aides à domicile, Département du Rhône, CHBV, HNO	
Budget de l'action	COR	
Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>La prise en compte de la santé se fait de manière globale, selon ses trois aspects, santé sociale, mentale et physique.</p>
Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peut rencontrer le public ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>L'action n'est pas concernée.</p>

Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre et typologie des projets associant la coordinatrice du CLS.</p> <p>Nombre de sensibilisations auprès des élus.</p>
---------------------------------	--

Fiche 4.1.2 Adaptation des logements au vieillissement de la population

Axe 4 : Mettre en place des environnements favorables à la santé	
Objectif 4.1 : Favoriser des environnements favorables à la santé du sujet âgé	
Intitulé de l'action 4.1.2 : Adaptation des logements au vieillissement de la population	
Territoire(s) concerné(s) :	Pilote de l'action :
<input checked="" type="checkbox"/> COR <input type="checkbox"/> Vallée d'Azergues <input type="checkbox"/> Bassin de Tarare <input type="checkbox"/> Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis	<p>Service Habitat et urbanisme de la COR</p> <p>Co-pilote de l'action : Coordinatrice du CLS COR</p>
Contexte et éléments de diagnostic :	
<p>Le territoire de la COR est marqué par le vieillissement de la population (10,9 % de la population avait plus de 75 ans en 2020 contre 8,4 % dans le Rhône). Lors du diagnostic du CLS, plusieurs difficultés relatives au logement des personnes vieillissantes ont été relevées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - logements non adaptés au vieillissement de la population ; - volonté des personnes vieillissantes de rester à domicile ; - logements vétustes. <p>Ces différentes problématiques liées au logement peuvent impacter la santé des personnes vieillissantes.</p> <p>Des actions en faveur de l'adaptation des logements au vieillissement sont réalisées. En 2023, 37 dossiers d'adaptation du logement ont été accompagnés par la COR.</p> <p>L'association l'Entraide tararienne propose un appartement permettant de découvrir comment intégrer les aides techniques dans les pratiques de la vie quotidienne. SOLIHA possède un Truck de l'autonomie permettant également de découvrir et promouvoir les aides techniques et les adaptations du logement.</p>	
Objectif général	Soutenir et renforcer les actions d'adaptation du logement en faveur de la promotion de la santé du sujet âgé.
Objectifs spécifiques de l'action	<p>Promouvoir les aides à l'adaptation du logement portées par la COR.</p> <p>Promouvoir les aides à la rénovation des logements vétustes portées par la COR.</p> <p>Poursuivre les actions engagées en faveur de l'adaptation et de la rénovation des logements.</p> <p>Lutter contre les représentations en termes d'adaptation du logement et d'utilisation des aides techniques et lutter contre la stigmatisation concernant les logements vétustes.</p>

Public cible	Personnes vieillissantes, aidants, services d'aide à domicile	
Mise en œuvre	<p>Activité 1 : poursuite des actions menées</p> <p>Poursuivre les actions menées en faveur de l'adaptation et de la rénovation des logements.</p> <p>Activité 2 : promotion des dispositifs existants</p> <p>Promouvoir les dispositifs de rénovation et d'adaptation des logements. Plusieurs canaux sont identifiés afin de favoriser cette communication : Forum de rénovation de l'habitat, forum sénior, forum à destination des aidants, sensibilisation avec les services d'aide à domicile.</p> <p>Activité 3 : lutte contre les représentations</p> <p>Permettre l'acceptation de l'adaptation du logement et la mise en place des aides techniques.</p> <p>Lutter contre la stigmatisation et les représentations erronées afin de favoriser l'identification des logements vétustes.</p> <p>Identification des canaux pour mener ce travail de déstigmatisation : Forum de rénovation de l'habitat, forum sénior, forum à destination des aidants, sensibilisation avec les services d'aide à domicile.</p>	
Calendrier	À partir de 2025	
Freins et leviers de l'action	<p>Freins :</p> <p>Stigmatisation concernant les logements vétustes.</p> <p>Représentations de la population concernant les aides techniques et l'adaptation du logement.</p> <p>Nécessité de tenir informer les personnes agissant auprès des personnes âgées.</p> <p>Levier :</p> <p>Renforcement des actions existantes.</p>	
Partenaires de l'action	COR, SOLIHA, service d'aides à domicile, Département du Rhône,	
Budget de l'action		
Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Les modalités d'action prévues sont des modalités d'action individuelles.</p>
Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peut rencontrer le public ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Ces temps d'information et de sensibilisation auront lieu à différent endroit du territoire.</p>

Indicateurs d'évaluation	Nombre de sensibilisations auprès des habitants.
---------------------------------	--

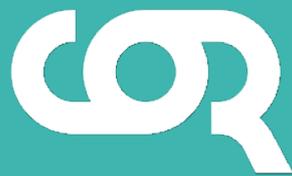
Fiche 4.2.1 Sensibilisation des acteurs locaux et les habitants aux questions de qualité de l'environnement intérieur

Axe 4 : Mettre en place des environnements favorables à la santé	
Objectif 4.2 : Développer les connaissances sur la qualité de l'environnement intérieur	
Intitulé de l'action 4.2.1 : Sensibilisation des acteurs locaux et les habitants aux questions de qualité de l'environnement intérieur	
Territoire(s) concerné(s) : <input checked="" type="checkbox"/> COR <input type="checkbox"/> Vallée d'Azergues <input type="checkbox"/> Bassin de Tarare <input type="checkbox"/> Bassin Cours, Thizy-les-Bourgs, Amplepuis	Pilote de l'action : COR Co-pilote de l'action : Promotion santé Auvergne-Rhône-Alpes DT 69
Contexte et éléments de diagnostic : <p>Dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial, la COR a identifié la nécessité de développer les connaissances des usagers du territoire et de sensibiliser sur la qualité de l'air. Les enjeux et les leviers d'action sont multiples : transports et mobilité, agriculture, habitat.</p> <p>Certaines populations sont plus vulnérables à une mauvaise qualité de l'air comme les femmes enceintes, les jeunes parents, les adolescents.</p> <p>Sur le territoire de la COR, la voiture individuelle représente 64,7 % des déplacements (51,1 % en tant que conducteur, 13,6 % en tant que passager), elle est le mode de transport le plus utilisé. Les structures du secteur médico-social réalisent quotidiennement dans le cadre de leurs missions des déplacements en voitures individuelles pour se rendre aux différents rendez-vous médicaux, sociaux... Cette utilisation importante s'explique notamment par l'éloignement des services.</p> <p>Des dynamiques locales visant à sensibiliser les habitants sont en place et seront poursuivies, notamment la mise en place de la SEDD. En 2023, des sujets tels que les mobilités en milieu rural, les produits ménagers maison ont été abordés.</p> <p>Le Collectif loge toit, suite à sa participation à la SEDD 2023, souhaite s'engager dans cette dynamique avec une sensibilisation des professionnels du collectif et une co-animation d'ateliers avec une professionnelle de Promotion santé Auvergne-Rhône-Alpes DT 69.</p>	
Objectif général	Sensibiliser les acteurs locaux et les habitants à la qualité de l'environnement intérieur et la qualité de l'air.

<p>Objectifs spécifiques de l'action</p>	<p>Favoriser l'acquisition de connaissance sur la qualité de l'environnement intérieur.</p> <p>Favoriser la mise en place de comportements favorables à la santé et visant à améliorer la qualité de l'environnement intérieur.</p>
<p>Public cible</p>	<p>Professionnels et élus</p> <p>Habitants du territoire, avec une attention sur les publics les plus vulnérables : femmes enceintes et jeunes parents, adolescents, publics précaires.</p>
<p>Mise en œuvre</p>	<p>Activité 1 : sensibilisation des professionnels</p> <p>Mise en place d'une sensibilisation format webinaire à destination des professionnels.</p> <p>Favoriser l'accès à des connaissances simples et facilement transférables sur la qualité de son environnement intérieur et son impact sur la santé.</p> <p>Favoriser l'appropriation et la mise en place d'action à destination des publics (par des coanimations par exemple).</p> <p>Activité 2 : sensibilisation des habitants</p> <p>Poursuivre la mise en place d'actions dans le cadre des SEDD.</p> <p>Mise en place d'actions à destination des publics prioritaires en s'appuyant sur les acteurs locaux sensibilisés précédemment.</p> <p>Activité 3 : conseil intercommunal des jeunes et qualité de l'air</p> <p>Sensibilisation des jeunes à la thématique de la qualité de l'air, à ses impacts et ses déterminants.</p> <p>Co-construction de l'action avec les jeunes pour favoriser la mobilisation des proches et des pairs.</p>
<p>Calendrier</p>	<p>2025 à 2029</p>
<p>Freins et leviers de l'action</p>	<p>Frein :</p> <p>Mener des actions d'aller vers les publics les plus vulnérables.</p> <p>Leviers :</p> <p>Proposition d'un format court et avec des propositions clé en main.</p> <p>Nécessité de faire le lien entre qualité de l'air et bien-être et santé mentale qui sont des préoccupations prégnantes sur le territoire de la COR.</p> <p>Cette action est commune au CLS et au PCAET.</p>

Partenaires de l'action	Collectif loge toit, Département du Rhône, association La Roche, Promotion santé DT 69	
Budget de l'action	Promotion santé 69 peut intervenir gratuitement pour la COR dans le cadre des financements pluriannuels de l'Agence régionale de santé, sur le volet Santé environnement.	
Objectifs transversaux L'action favorise-t-elle le lien social ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Activité 2 et 3 : les actions menées s'appuieront sur des échanges de pratiques et des astuces veillant à valoriser les actions menées par les publics.</p>
Objectifs transversaux L'action tient-elle compte des problématiques de mobilité que peut rencontrer le public ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	<p>Comment ?</p> <p>Activité 1 : Le format distantiel favorise la participation des acteurs du territoire.</p> <p>Activité 2 : Les actions pourront être menées dans les structures par les professionnels au plus près des publics définis comme prioritaires.</p>
Indicateurs d'évaluation	<p>Nombre et typologie des professionnels sensibilisés.</p> <p>Nombre d'actions réalisées auprès du grand public.</p> <p>Satisfaction des usagers des actions.</p>	





Ouest **Rhodanien**
Communauté d'agglomération

